

Phase 1 : Analyse du fonctionnement du littoral

Annexe A : Evènements historiques météo-marins d'archives ayant occasionné des dommages



Ce rapport a été préparé conformément au système qualité de DHI certifié ISO 9001 par Bureau Veritas.

ISO 9001
Management System Certification

BUREAU VERITAS
Certification Denmark A/S





Phase 1 : Analyse du fonctionnement du littoral

Annexe A : Evènements historiques météo-marins d'archives ayant occasionné des dommages

Préparé pour DDTM 50
Représenté par




Vue générale du site depuis les falaises de Carolles (source : AGR)

Chef de Projet	Jérémie Marmuse
Numéro de projet	21803691
Date de validation	
Révision	Final 1.0
Catégorie	Restreint

12 février 1899	Saint-Pair-sur-Mer	N°1
<p>► Le Mortainais, 18 février 1899 Archives, Départementales de la Manche</p>		
 <p>La tempête sur les côtes normandes et bretonnes. — Nous lisons, à ce sujet, dans le <i>Granvillais</i> :</p> <p>Ce coup de vent, coïncidant avec une des plus grandes marées de l'année, a causé des dégâts importants. La mer, furieuse, a atteint une grande hauteur.</p> <p>Les quais du Pont-Jacques et le quai sud du petit bassin étaient complètement submergés et des vagues furieuses, déferlant sans cesse, en rendaient l'accès impossible.</p> <p>La rue Clément-Desmaisons était transformée en une véritable rivière; d'énormes tas de graviers et de pierres, soulevés par la mer, en obstruent complètement l'extrémité donnant sur le quai.</p> <p>Dimanche matin, au moment du plein, la mer a envahi les rues de l'Abreuvoir, du Roulage et le bas de la rue du Pont. Beaucoup de magasins et de caves ont été inondés par les eaux, et plusieurs sous-sols qui étaient restés, jusqu'ici, à l'abri des infiltrations, ont dû être évacués, l'eau ayant abondé à flots. On cite des commerçants qui perdront, de ce fait, des sommes relativement importantes par détérioration à des marchandises.</p> <p>Dans les communes voisines, les dégâts causés sont plus importants. La mer, rendue furieuse par un vent violent, a envahi les dunes, creusé des trous profonds, brisant les pilotis ou les murs de soutènement construits pour préserver les habitations situées sur le bord de la mer. A Donville, plusieurs cabanes en bois ont été emportées. A Saint-Pair, les dégâts sont plus considérables encore. Des chalets sont dans une situation très critique et menacent de s'effondrer, leurs assises ayant été détruites ou minées par la mer.</p> <p>La Villa des Ardoises a une partie de sa digue enlevée avec l'escalier descendant à la grève. Toute la partie nord-ouest du parapet de la propriété voisine, récemment construite, s'est écroulée; on pouvait concevoir des craintes sérieuses pour ces deux maisons, élevées à six mètres sur un sable mouvant.</p> <p>Sur terre, au Croissant, l'ouragan a enlevé et transporté dans un champ voisin la couverture de la maison Martin.</p> <p>Du côté de Saint-Nicolas, toutes les digues ont été touchées; les flots écumeux refoulant l'eau de la rivière de la <i>Stigne</i>, ont inondé les prés du château de M. de Mézière.</p> <p>La navigation a été interrompue, et nos bateaux pêcheurs n'ont pu sortir. Quelques-uns, qui étaient allés à Chausey, ont eu beaucoup de peine à rentrer au port. D'autres sont prudemment restés à Chausey, en attendant l'accalmie, notamment le n° 63, patron Lamort.</p> <p>Le n° 166, patron Lapie, s'est réfugié à Briqueville.</p> <p>On a malheureusement à déplorer la perte d'un petit bateau, le <i>Georges Maurice</i>, de Briqueville-sur-Mer. Ce bateau, monté par deux hommes, les frères Boudier, n'a pas donné de ses nouvelles.</p> <p>A Cherbourg, la tempête s'est aussi fait sentir avec une extrême violence, on craint de nombreux naufrages.</p> <p>A Brest, les quais du port de commerce ont été envahis par la mer et la voie ferrée a souffert.</p> <p>Des blocs pesant 2,000 et 3,000 kilogrammes se sont détachés de la jetée et ont été charriés par la mer jusqu'au rivage.</p> <p>Un grand steamer étranger s'est perdu au Bec-Raz.</p> <p>L'île de Sein a été inondée sur plusieurs points et un quai a été emporté ainsi qu'un magasin de munitions de la défense fixe.</p> <p>A Penmarch, la toiture du sémaphore a été emportée.</p>		
<p>► Source : SHOM Coefficient de marées (Granville) : 114 et 113</p>		

1906	Jullouville	N°2
<p>► Rapport de l'Association syndicale de défense du littoral de Jullouville, 24 octobre 1934, Archives Départementales de la Manche, 4S67</p> <p>« (...) Jullouville s'enorgueillissait, il y a une trentaine d'années, de sa magnifique « Promenade de la mer », large de 10 mètres, en avant des villes protégées, elle-même, par un glacis s'étalant en pente douce, à une quinzaine de mètres en avant.</p> <p>Par des attaques renouvelées et de plus en plus fréquentes, ce glacis est aujourd'hui entièrement disparu, et « la promenade de la mer », réduite à zéro, en certains endroits, est en voie de disparaître à bref délai, ouvrant la brèche appelée à consommer l'anéantissement des villes derrière cette Promenade, ce qui ne saurait tarder.</p> <p>En 1906, le glacis de protection fut enlevé sur une largeur d'environ 2,40 mètres et sur 2 km de longueur.</p> <p>En 1913, il fût à nouveau rétréci brutalement, sur une largeur de 3 mètres.</p> <p>Par la suite, des assauts continuels, parachevés (...) par les attaques de 1924, 1925, 1928, 1930, 1932, ont aggravé le péril et en apportant la consternation, ont laissé les plus vives inquiétudes sur la disparition du pays, si on n'arrivait pas à le protéger. (...) »</p>		

6 mars 1912	Saint-Pair-sur-Mer	N°3
<p>► Saint-Pair, la tempête des 5 et 6 mars 1912, les dégâts, la plage et les villas - Fonds Marguerite Dagueneu, Archives départementales de la Manche, 11 Fi 148 à 155 et 11 Fi 739 – 63 à 70.</p>		
<p>Dégradation d'ouvrages</p>		
		
<p>► Source : SHOM Coefficient de marées (Granville) : 109 à 99</p>		

1913	Jullouville	N°4
<p>► Rapport de l'Association syndicale de défense du littoral de Jullouville, 24 octobre 1934, Archives Départementales de la Manche, 4S67</p> <p>« (...) Jullouville s'enorgueillissait, il y a une trentaine d'années, de sa magnifique « Promenade de la mer », large de 10 mètres, en avant des villes protégées, elle-même, par un glacis s'étalant en pente douce, à une quinzaine de mètres en avant.</p> <p>Par des attaques renouvelées et de plus en plus fréquentes, ce glacis est aujourd'hui entièrement disparu, et « la promenade de la mer », réduite à zéro, en certains endroits, est en voie de disparaître à bref délai, ouvrant la brèche appelée à consommer l'anéantissement des villes derrière cette Promenade, ce qui ne saurait tarder.</p> <p>En 1906, le glacis de protection fut enlevé sur une largeur d'environ 2,40 mètres et sur 2 km de longueur.</p> <p>En 1913, il fût à nouveau rétréci brutalement, sur une largeur de 3 mètres.</p> <p>Par la suite, des assauts continuels, parachevés (...) par les attaques de 1924, 1925, 1928, 1930, 1932, ont aggravé le péril et en apportant la consternation, ont laissé les plus vives inquiétudes sur la disparition du pays, si on n'arrivait pas à le protéger. (...) »</p>		

Hiver 1924-1925

Jullouville

N°5

► Rapport de l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Littoral de Jullouville, 30 septembre 1926, Archives départementales de la Manche, 4SGranville68

Jullouville est devenue une station balnéaire importante entre St-Pair et Carolles.

Elle comporte un casino et de très nombreuses villas, dont quelques unes ont une valeur notable.

Ces constructions ne sont pas toutes immédiatement en bordure de la mer. Toute la région entre la mer et le cours du Thar a été très intelligemment lotie par M.M. JULLOU & DUFUY, les promoteurs de la station de Jullouville; des avenues larges ont été réservées, des plantations ont été faites, et maintenant le plus grand nombre des villas ont leur situation devant elles. Les constructions des villas au niveau d'arbres, condition si rare au bord de la mer. C'est dire que la station de Jullouville est fort appréciée.

La station s'étend d'année en année et récemment encore un projet de lotissement a été présenté par un particulier, qui s'applique à la partie au Nord de la primitive agglomération.

Les constructions en bordure de la mer sont généralement bâties sur la dune et une promenade large de 8 à 10m régnait en avant d'elles sur laquelle s'ouvrent les cours et jardins au milieu desquels sont édifiées les principales villas.

La dune est haute, elle atteint 4 à 5m au-dessus de l'estran; son talus était abrupt du côté du large; mais, si jusqu'à ces derniers temps certains habitués de la station avaient envisagé la consolidation du talus de la dune, c'était bien plutôt avec l'idée de faire une plage plus agréable et plus propre, mais on ne paraissait pas avoir de préoccupations très sérieuses quant au maintien de l'état de choses existant.

Au cours de l'hiver 1924-1925, la dune fut attaquée et se produisirent alors les phénomènes qui inquiètent d'ordinaire tous les intéressés.

La dune fut rongée, elle fut grignotée par la mer jusqu'à mettre en péril la promenade elle-même qui fut réduite dans certaine partie vers le Nord presque à néant. On craignait pour les murs d'enclosure des cours et jardins qui entourent les villas, mais les villas elles-mêmes ont encore en avant d'elles une bande de dune assez large qui empêche qu'elles soient immédiatement menacées. Cependant la situation est devenue sérieuse et il était nécessaire de s'en préoccuper.

► Mémoire descriptif, Projet de constitution d'une Association syndicale autorisée pour la défense contre la mer du littoral de Jullouville, dans les communes de Bouillon, Saint-Pair et Carolles, 10 mars 1934, Archives départementales de la Manche, 4S67

La station balnéaire de Jullouville qui s'étend sur une longueur de près de 3 kilomètres entre Carolles et St-Pair, est depuis une dizaine d'années, de plus en plus menacée par la mer.

Au cours de l'hiver 1924-1925, la dune fut rongée par la mer jusqu'à mettre en péril la promenade qui la couronne et borde les villas; dans certaine partie vers le Nord, la largeur de cette promenade qui était de 8 à 10 mètres, fut réduite à presque rien, menaçant d'écroulement les murs de clôture des propriétés.

La tempête des 26-27 Novembre 1928, aggrava encore cette situation périlleuse, en abaissant subitement le niveau de la plage de 2m,00 environ, et faisant à nouveau reculer le pied de la dune; en certains points, on vit apparaître la couche de marne au Nord du Casino.

En Octobre 1930, alors que la plage s'était sensiblement reconstituée, on constata un nouvel abaissement de 1m,20 environ, qui fit descendre le niveau du sable au point le plus bas qui ait jamais été atteint - tous les escaliers existant sur la dune furent déchaussés; le talus de la dune raidi par une nouvelle avance de la mer s'éboula en plusieurs endroits, emportant encore des portions de la promenade.

26-27 Novembre 1928

Jullouville

N°6

► Mémoire descriptif, Projet de constitution d'une Association syndicale autorisée pour la défense contre la mer du littoral de Jullouville, dans les communes de Bouillon, Saint-Pair et Carolles, 10 mars 1934, Archives départementales de la Manche, 4S67

La station balnéaire de Jullouville qui s'étend sur une longueur de près de 3 kilomètres entre Carolles et St-Pair, est depuis une dizaine d'années, de plus en plus menacée par la mer.

Au cours de l'hiver 1924-1925, la dune fut rongée par la mer jusqu'à mettre en péril la promenade qui la couronne et borde les villas; dans certaine partie vers le Nord, la largeur de cette promenade qui était de 8 à 10 mètres, fut réduite à presque rien, menaçant d'écroulement les murs de clôture des propriétés.

La tempête des 26-27 Novembre 1928, aggrava encore cette situation périlleuse, en abaissant subitement le niveau de la plage de 2m,00 environ, et faisant à nouveau reculer le pied de la dune; en certains points, on vit apparaître la couche de marne au Nord du Casino.

En Octobre 1930, alors que la plage s'était sensiblement reconstituée, on constata un nouvel abaissement de 1m,20 environ, qui fit descendre le niveau du sable au point le plus bas qui ait jamais été atteint - tous les escaliers existant sur la dune furent déchaussés; le talus de la dune raidi par une nouvelle avance de la mer s'écoula en plusieurs endroits, emportant encore des portions de la promenade.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) : 93 et 97, 101 et 104

26-27 Novembre 1928	Carolles	N°7
<p>▶ Avant-projet d'un mur de défense contre la mer, Notice, Archives départementales de la Manche, 25 juin 1929, 4S62</p> <p>« (...) Le projet faisant l'objet de la présente notice a pour but la protection de la dune au droit de la station balnéaire de Carolles, dans la partie actuellement occupée par des villas, soit sur une longueur d'environ 30 mètres.</p> <p>Un mur vertical de défense avait été établi par les riverains, dans la partie de la plage comprise entre les villas Les Pierrots et Pier Gynt, soit sur une longueur d'environ 110 mètres. Les tempêtes de fin 1928 ayant détruit cet ouvrage, la plupart des propriétaires ont décidé de le reconstruire (...) ».</p> <p>▶ Source : SHOM Coefficient de marées (Granville) : 93 et 97, 101 et 104</p>		

8 août 1929	Carolles	N°8
<p>▶ Association syndicale pour la défense contre la mer du littoral de Carolles, 10 mai 1930, Archives départementales de la Manche, 4S62</p> <p>« (...) Pour le règlement définitif des travaux (...), l'entrepreneur réclame une somme supplémentaire pour réparation des dégâts causés par les tempêtes des 8 août et 3 octobre.</p> <p>La tempête du 8 août a remblayé les fouilles préparées par Monsieur Dosso, sur une longueur de 25 mètres et une hauteur moyenne de 1,65 mètre, ce qui correspond, ce qui correspond à un cube de 157 m³ (...). »</p> <p>▶ Source : SHOM Coefficient de marées (Granville) : 98 et 95</p>		

3 octobre 1929	Carolles	N°9
<p>▶ Association syndicale pour la défense contre la mer du littoral de Carolles, 10 mai 1930, Archives départementales de la Manche, 4S62</p> <p>« (...) Pour le règlement définitif des travaux (...), l'entrepreneur réclame une somme supplémentaire pour réparation des dégâts causés par les tempêtes des 8 août et 3 octobre.</p> <p>La tempête du 8 août a remblayé les fouilles préparées par Monsieur Dosso, sur une longueur de 25 mètres et une hauteur moyenne de 1,65 mètre, ce qui correspond à un cube de 157 m³ (...).</p> <p>Celle du 3 octobre a été plus importante, et a complètement remblayé les fouilles sur 30 mètres de longueur, soit 250 mètres cube, a démoli les coffrages préparés et dispersés les bois. Elle a aussi enfoui et dispersé les enrochements, et enlevé le stock de gravier évalué à 60 m³. »</p> <p>▶ Source : SHOM Coefficient de marées (Granville) : 101 et 102</p>		

23 octobre 1930

Jullouville

N°10

► Mémoire descriptif, Projet de constitution d'une Association syndicale autorisée pour la défense contre la mer du littoral de Jullouville, dans les communes de Bouillon, Saint-Pair et Carolles, 10 mars 1934, Archives départementales de la Manche, 4S67

La station balnéaire de Jullouville qui s'étend sur une longueur de près de 3 kilomètres entre Carolles et St-Pair, est depuis une dizaine d'années, de plus en plus menacée par la mer.

Au cours de l'hiver 1924-1925, la dune fut rongée par la mer jusqu'à mettre en péril la promenade qui la couronne et borde les villas; dans certaine partie vers le Nord, la largeur de cette promenade qui était de 8 à 10 mètres, fut réduite à presque rien, menaçant d'écroulement les murs de clôture des propriétés.

La tempête des 26-27 Novembre 1928, aggrava encore cette situation périlleuse, en abaissant subitement le niveau de la plage de 2m,00 environ, et faisant à nouveau reculer le pied de la dune; en certains points, on vit apparaître la couche de marne au Nord du Casino.

En Octobre 1930, alors que la plage s'était sensiblement reconstituée, on constata un nouvel abaissement de 1m,20 environ, qui fit descendre le niveau du sable au point le plus bas qui ait jamais été atteint - tous les escaliers existant sur la dune furent déchaussés; le talus de la dune raidi par une nouvelle avance de la mer s'écoula en plusieurs endroits, emportant encore des portions de la promenade.

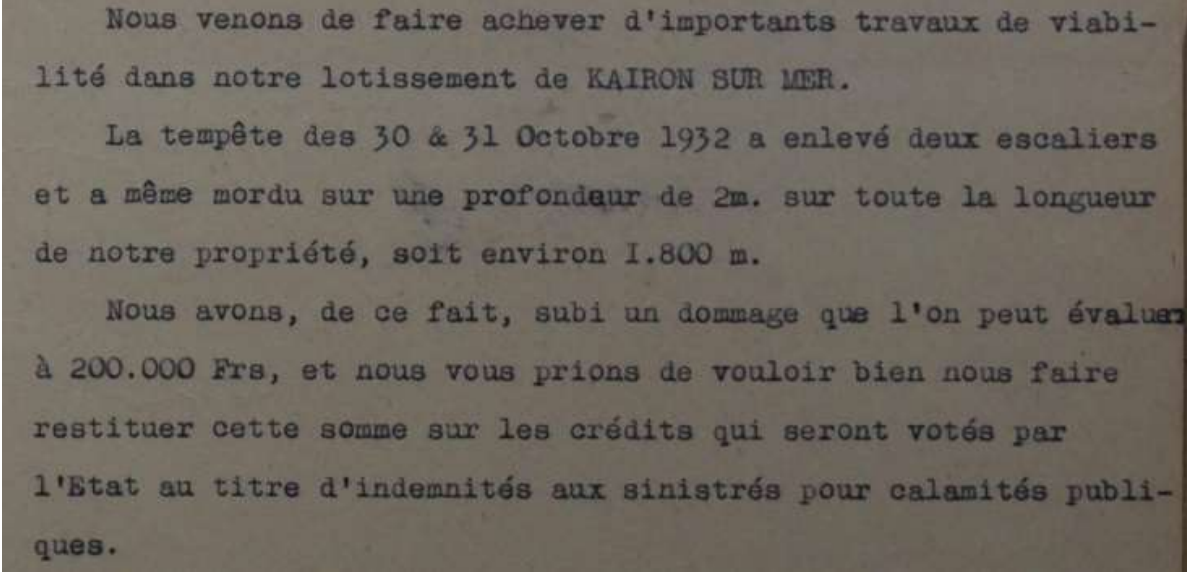
► **Rapport de l'ingénieur des travaux publics de l'Etat, Littoral de Jullouville, Dégâts provoqués par la tempête du 23 octobre 1930, 28 octobre 1930, Archives départementales de la Manche, 4SGranville145**

« (...) Le 25 courant nous avons été avisé (...) sur la tempête de la nuit du 22 au 23 avait causé de graves dégâts sur le littoral de Jullouville. Nous nous sommes rendus immédiatement sur place et, avons fait les constatations suivantes :

- La plage a subi au pied de la dune un abaissement de 1,20 m environ, facile à reconnaître par le déchaussement de tous les escaliers existant sur la dune. L'escalier en béton armé situé près du Casino a ses fondations apparentes sur 0,83 m de hauteur ; (...),
- Un autre escalier en béton armé, construit de la même manière et situé vers le sud, au droit de la villa le Nid, est complètement suspendu (...), ses fondations sont visibles sur 0,85 m de hauteur et on constate que la trace du sable avant la tempête était à 1,40 m du niveau actuel de la plage,
- En face la Villa La Manosque (...) la dune est rongée au pied sur une profondeur de 2,00 m constatée par la position de piquets qui étaient fixés à son pied ; le talus est raidi et va s'ébouler,
- Sur toute la longueur de la promenade en crête de dune, les piquets formant clôture ont été renversés ou sont tombés en même temps que le talus de sable (...),
- Au sud du Casino, la situation est la même (...). Le niveau de la plage est à 1,87 m au-dessus de la première marche : il n'avait jamais descendu aussi bas (...),
- La situation est grave ; elle comporterait des mesures urgentes de protection telle que par exemple la pose de gabions métalliques au pied de la dune pour retenir ce qu'il en reste, et empêcher l'aggravation des dégâts (...). »

► **Source : SHOM**

Coefficient de marées (Granville) : 105 et 102

30-31 octobre 1932	Saint-Pair-sur-Mer	N°11
<p>► Courrier de l'Administrateur délégué de la Société « BELLE-RIVE » à Monsieur le Préfet de la Manche, 21 novembre 1932, Archives départementales de la Manche, 4SGranville150</p>  <p>Nous venons de faire achever d'importants travaux de viabilité dans notre lotissement de KAIRON SUR MER.</p> <p>La tempête des 30 & 31 Octobre 1932 a enlevé deux escaliers et a même mordu sur une profondeur de 2m. sur toute la longueur de notre propriété, soit environ 1.800 m.</p> <p>Nous avons, de ce fait, subi un dommage que l'on peut évaluer à 200.000 Frs, et nous vous prions de vouloir bien nous faire restituer cette somme sur les crédits qui seront votés par l'Etat au titre d'indemnités aux sinistrés pour calamités publiques.</p> <p>► Source : SHOM Coefficient de marées (Granville) : 107 et 108</p>		

14 mars 1937

Carolles

N°12

► Courrier de Monsieur le Directeur du Syndicat de défense contre la mer de la Plage de Carolles, 17 mars 1937, Archives départementales de la Manche, 4SGranville59

« (...) La tempête très violente du 14 courant a subitement abaissé le niveau du sable de la plage de Carolles d'environ 2,00 m à 2,50 m, et entraîné l'écroulement du mur de maçonnerie qui avait été conservé entre le chemin de Bouillon et la propriété de Mr Sevres (...). »

Reconstruction du mur de défense des M^{rs} Héron et Crépin.

Le président donne la parole à M. Letréguilly, Ingénieur du Syndicat, qui expose ce qui suit :

La tempête très violente du 14 mars, coïncidant avec la plus forte marée de l'année (coefficient 112) a subitement abaissé le niveau de la plage d'environ 2,00 à 2,50, et causé la démolition du mur en maçonnerie qui avait été conservé entre le chemin de Bouillon et la propriété de M. le Dr Sévin, au droit de l'ancienne propriété de M. Loque (actuellement vendue à M^{rs} Héron et Crépin).

Par suite de l'effondrement dudit mur, la digue syndicale pourrait se trouver menacée sérieusement en cas de nouvelles tempêtes ; elle n'a pas souffert jusqu'ici, étant protégée par les deux retrous en béton armé qui avaient été exécutés à la jonction avec le mur conservé ; cependant, la mer a réussi à enlever le sable de remblai en arrière de la partie de digue comprise entre l'escalier du chemin de Bouillon et le mur démolé. Il y a donc urgence à entreprendre les travaux de reconstruction dudit mur. Bien entendu il ne saurait être question de rétablir cet ouvrage dans les dispositions anciennes qui étaient vicieuses ; il est nécessaire d'assurer la continuité du profil de la digue syndicale.

► Association syndicale de défense contre la mer de la plage de Carolles, Réunion syndicale, séance du 27 mars 1937, Archives départementales de la Manche, 4SGranville59

Reconstruction du mur de défense de M^{rs} Héron et Crépin.

Le président donne la parole à M. Letréguilly, Ingénieur du Syndicat, qui expose ce qui suit :

La tempête très violente du 14 Mars, coïncidant avec la plus forte marée de l'année (coefficient 112), a subitement abaissé le niveau de la plage d'environ 2 m.00 à 2 m.50, et causé la démolition du mur en maçonnerie qui avait été conservé entre le chemin de Bouillon et la propriété de M. le Docteur Sévin, au droit de l'ancienne propriété de M. Loque (actuellement vendue à M^{rs} Héron et Crépin).

Par suite de l'effondrement dudit mur, la digue syndicale pourrait se trouver menacée sérieusement en cas de nouvelles tempêtes ; elle n'a pas souffert jusqu'ici, étant protégée par les deux retrous en béton armé qui avaient été exécutés à la jonction avec le mur conservé. Cependant la mer a réussi à enlever le sable de remblai en arrière de la partie de digue comprise entre l'escalier du chemin de Bouillon et le mur démolé. Il y a donc urgence à entreprendre les travaux de reconstruction dudit mur. Bien entendu il ne saurait être question de rétablir cet ouvrage dans les dispositions anciennes qui étaient vicieuses ; il est nécessaire d'assurer la continuité du profil de la digue syndicale.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) : 109 et 110

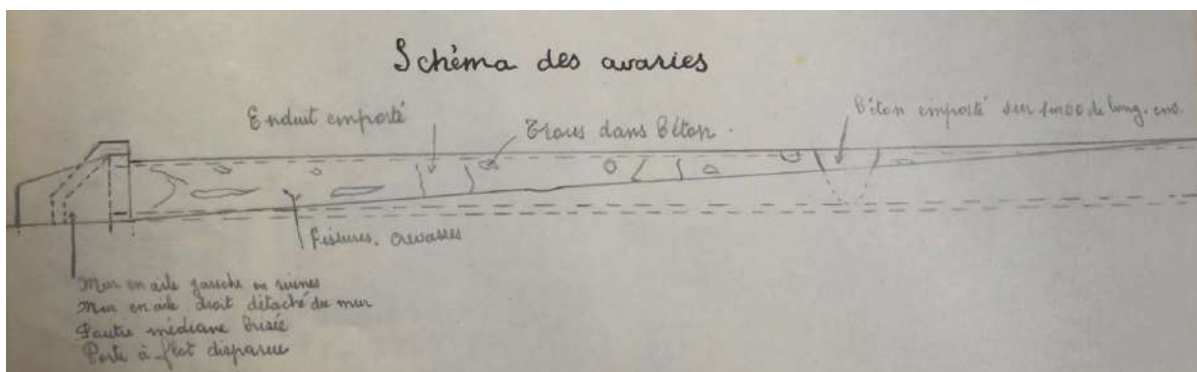
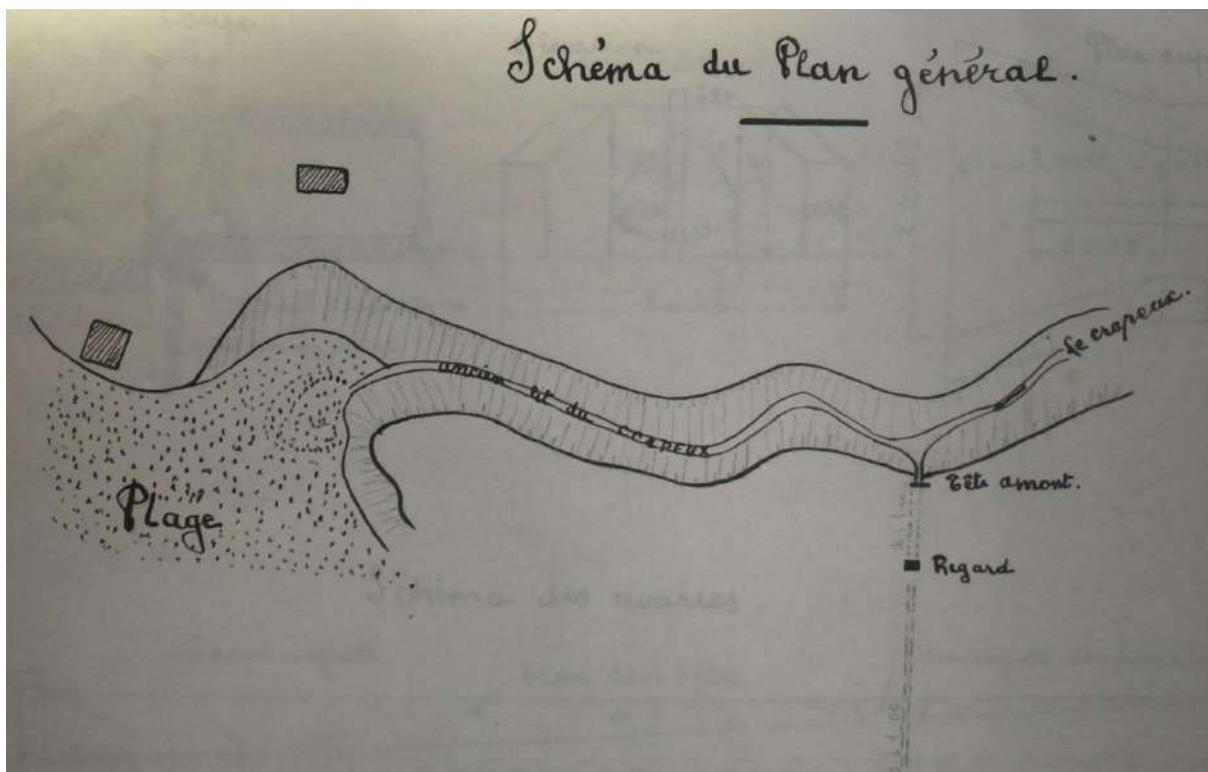
Avril 1941

Jullouville

N°13

► Rapport de l'Ingénieur-Conseil du département de la Manche, Canalisation de la rivière du Crapeux, 8 octobre 1942, Archives départementales de la Manche, 4SGranville157

Une troisième avarie fût signalée à M. l'Ingénieur des T. P.S. en Avril 1941, par un riverain du Crapeux. Le mur en aile, côté gauche était complètement arraché; la porte à flot enlevée; de nombreuses fissures sur une longueur de 18 mètres comptée de la tête aval; voûte crevée à 16 mètres de ladite tête sur une longueur de 1m; enduit enlevé sur de très grandes longueurs; canalisation presque totalement obstruée par le sable; eau coulant sous le radier de l'ouvrage.



► Rapport de l'Ingénieur subdivisionnaire, demande de la commune de Bouillon, 18 février 1943, Archives départementales de la Manche, 4SGranville157

L'ouvrage dont il s'agit a été construit en 1938 par la commune de Bouillon pour le détournement du ruisseau du Crapeux, à son embouchure sur la plage de cette commune, comme travail préliminaire à un projet de digue de défense contre la mer du littoral entre Jullouville et Carolles. Le service des Ponts & Chaussées avait étudié le projet et surveillé les travaux conformément à une autorisation ministérielle du 30 Novembre 1937.

Les travaux avaient consisté dans la construction d'une canalisation de lm20 d'ouverture, en béton et béton armé, sur une longueur totale de 100 m.; l'extrémité aval, avancée de 70 m. en mer, était terminée par une tête en béton avec porte de flot. Au cours d'une tempête, en avril 1941, la tête aval de 18m; de la canalisation furent détruits par la mer. Il s'agit maintenant de réparer ces dégâts qui se sont aggravés depuis, faute de travaux immédiats. La dépense à engager sera certainement inférieure à 100.000 f., de sorte qu'en vertu de la circulaire ministérielle du 19 Décembre 1942 l'autorisation de concours pourra être donnée par M. le Prefet

5 au 8 avril 1962	Saint-Pair-sur-Mer	N°14
--------------------------	---------------------------	-------------

► **Le Réveil, 7 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo**

A Saint-Pair-sur-Mer, le remblai de sable sur lequel passe la route côtière a été submergé. Au « Thar », un bungalow, sapé à sa base, a été coupé en deux. A Kairon, 300 mètres de digue ont été arrachés en bordure de la plage. A Donville, la digue côtière est également éventrée en plusieurs endroits. A Julouville, un abri destiné à un canot pneumatique de sauvetage a été éventré. A Carolles et dans les autres stations, des cabines de bain ont été enlevées par centaines.

Au port de Granville, un petit yacht et de nombreux doris ont chassé sur leur ancre et ont été drossés par la mer sur les rochers.

L'ensemble des dégâts dans cette région est, pour le moment, difficile à apprécier. Mais rien qu'à Granville, il est de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux francs.

En Normandie, les rafales ont été particulièrement violentes. On a noté à 3 heures l'autre nuit, 100 kms-heure à Alençon, 110 kms-heure à Deauville et 120 kms-heure à Caen. Sur les côtes de la Manche, la tempête a contraint les petits bateaux de pêche à relâcher dans les ports et les chalutiers de haute mer à mettre à la cape sur les lieux de pêche. D'autre part, certains bâ-

► **Manche-Libre, 8 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo**

5 Avril : LA MER SE RUE A L'ASSAUT DES COTES DE FRANCE



Jeudi, la marée de 116 a ravagé les côtes ouest de la France. Avec une violence inouïe, la mer, chez nous, s'est jetée sur les digues de Barneville, Coutainville, Donville, Granville, sur Saint-Pair, Kairon, Carolles, sans oublier les villas de Chauvigny ni même la tour de Vieuxby, décapitée au passage. Soulevé par les « rouleaux », assommé par les tonnes d'eau retombant de dix mètres, le Plat-Goussé a littéralement explosé. Les rembarcadres, les bancs arrachés, d'énormes blocs ont sauté en l'air comme fûts de paille ! Même catastrophe à Coutainville. Jamais depuis 1909 la mer n'y avait fait semblables dégâts... Mais Saint-Malo, mais Trouville sont, eux, « sinistrés ». Des bateaux sont en perdition dans l'Océan. Photos Leroy.

La mort du boxeur KID PARET

Ce qu'il faut en ce qui concerne la... est renforcer les règles de sécu... purger son milieu à des... également et non... jamais seulement

► Ouest France, 7 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo



Sur trois cents mètres de longueur, le remblai-promenade de la Vogue-Blanche (piège de Kairon) a été réduit à néant. La mer a emporté quatre mètres de chaque côté des ouvrages de défense.



À Saint-Pair, le particulier (M. Berger) avait édifié un brise-lames d'un million de francs. L'ouvrage n'était terminé que depuis un mois. Il a sombré lui-même dans la tempête.

VENDREDI 6 AVRIL (de notre envoyé spécial). — Le baromètre remonte. La grande peur qui s'était emparée, jeudi après-midi, des populations du littoral du Cotentin, a trouvé quelque apaisement dans ces faits : la « marée de 115 », tout en dépassant le niveau prévu (on a enregistré une « surcote » de 0,50) a été moins dévastatrice que celle qui l'avait précédée. Parce que le terrible vent de nord-est qui, dans la nuit de mercredi à jeudi, soufflait à plus de 115 km/h, avait faibli. Malheureusement, la mer, ici et là, a achevé sa sinistre besogne en accumulant les ruines.

Au lendemain d'un affolement général, on essaie de dresser un difficile bilan... Difficile ? Parce qu'on ne connaît pas encore l'ampleur exacte de la catastrophe. Et parce que, aussi, quantité de propriétaires — des gens de Paris ou du Centre — ne viennent là que l'été. Il est certain que si les ouvrages du Domaine maritime ont souffert (des digues), quantité de travaux communaux et d'innombrables résidences estivales révèlent des dommages d'une valeur plus considérable. Par leur multiplicité même.

Le maire de Saint-Pair (M. Levilain) m'a déclaré : « Peu de pertes sur le plan communal, mais je crois pouvoir dire que la propriété privée est lésée de plus de 100 millions (anciens francs) ».

À Kairon (section de Saint-Pair), le remblai-promenade de la Vogue-Blanche a été littéralement « mangé » sur 300 mètres de long... La ligne de gabions qui défendait l'ouvrage, a été disloquée avec toutes les canalisations souterraines mises d'un coup au jour. Des pulvérisés, des buses de ciment ont été déplacés de trente mètres — quand ce n'est pas 150 ou 200 mètres !... La mer a fait le vide jusqu'aux portillons de huit ou dix villas qui restent menacés. Cela représente plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes de sable, sapes et entraînés en moins de trois heures !

Autres phénomènes à Saint-Pair : « une marée » avait coupé en deux (comme un sandwich) le bungalow de M. Gautier, notaire à Sarville ; une autre marée l'a « volatilisée ».

« Oui, ça s'est passé jeudi

soir, à 19 h 40, narrent les témoins. La mer était aussi haute que le matin M. Gautier, l'après-midi, avait déménagé son mobilier pour le mettre dans la grande villa (« Les Ondes ») qu'il possède sur le côté. A certain moment, on a vu une chose blanche qui glissait vers la grève. C'était le toit du bungalow, et puis aussi, probablement, les murs... Comme vous le constatez, tout a disparu. Il ne reste rien ! »

A quelque distance, M. Jacques Berger (de Verneuil, Eure), avait fait construire (à ses frais) un brise-lames de plus d'un million de francs. Le chantier était terminé depuis un mois (les ouvriers n'ont pas pu encore enlever tout leur matériel). En ! bien, ce brise-lames s'est, lui-même, brisé en une infinité de morceaux.

C'est encore à Saint-Pair que j'ai rencontré frileusement enveloppée d'un long manteau, une Asiatique : Mme Yan Almée. Elle tient un restaurant, chinois à Paris. Aux beaux jours, elle exploite un petit commerce saisonnier sur cette ravissante plage normande. Un pavillon solidement charpenté en béton. Celui-là, non plus, n'a pas résisté aux vagues énormes qui s'écrasaient sur lui...

« Je suis en convalescence dans la localité voisine. Quand on m'a appris la nouvelle, je n'en croyais pas mes oreilles ! »

Un peu plus loin, un autre sinistré (M. Bonnabeau) déplore les mêmes effets.

« J'avais dépensé 300.000 fr. pour cette cabine, la plus belle de la plage... »

Il se balaise, ramasse un montant peint en vert : « Ça, c'était la porte ! »

Mais la nouvelle cale de Saint-Pair et les dernières cabanes de pêcheurs du Dragey ont échappé au cataclysme.

Il faudra deux ou trois semaines pour chiffrer tous ces ravages, toutes ces ruines.

Souhaitons que le Gouvernement accorde aux victimes de larges crédits. Au titre des « grandes catastrophes nationales ».

◆ A Granville

GRANVILLE (de notre correspondant). — Les anciens — nés avant la Belle Epoque — ne se souviennent pas avoir vu, à Granville, la mer assaillir avec autant d'énergie la Monaco du Nord, ni avoir constaté, sur le Plat-Gousset, autant de dégâts.

La promenade des Granvillais rappelait, vendredi matin, le spectacle des bombardements : Tout était bouleversé, labouré.

Hier matin, aussitôt le retrait de la mer, le Maire, accompagné de son adjoint aux travaux, M. Falzone, et de M. Brossard, ingénieur T.P.E. des Services Maritimes, s'est rendu au Plat-Gousset pour constater les dégâts causés par les marées de mercredi, jeudi et vendredi.

Les marées de jeudi soir et de vendredi matin ont élargi les brèches ouvertes par la mer, à l'extrémité Est. Le mur est ouvert sur plus de 20 mètres et cela jusqu'au bas de la digue. Au total, plus de 100 m. de digue sont démolis.

Le montant des travaux, pour colmater les brèches et refaire le revêtement se chiffre à 550.000 N.F. environ. La reconstruction totale du Plat-Gousset, si cela s'avère nécessaire, s'élèvera, d'après les premières expertises, à 3 millions de nouveaux francs.

Le mur a été ébranlé en de nombreux endroits. L'eau absorbée sort en jaillissant parmi les fissures.

Le premier tunnel donnant accès à la plage est à refaire complètement.

Hier sont venus également constater les dégâts : MM. Guvrard, sous-préfet ; Tibie, conseiller général ; Joseau-Marigné, sénateur ; Delaisse, inspecteur adjoint des Services d'Incendie de la Manche ; les Conseillers municipaux, etc.

Malgré le temps, plusieurs bateaux de pêche ont repris la mer. Du côté flottille, pas de dégâts, à part trois doris partis à la dérive.

Le signal de Fourchi a été en-

levé par les vagues dont les creux étaient de 4 à 5 mètres.

Sur le littoral

Voyons en détail, maintenant, les alentours de Granville :

À Donville-les-Bains, les tennis ont été recouverts de sable. La Promenade de la Digue a été littéralement labourée ; les bancs sont partiellement détruits ainsi que de nombreuses cabines. Sur la plage, l'herbe arrachée aux dunes recouvre le sable. En bordure des digues, les panneaux des cabines détériorées jonchent le sol.

Au Thar, deux gouliottes à sable ont disparu ainsi que plus de mille mètres-cubes de terre. L'eau est passée sur la route où s'écoule dans les champs voisins, dégradant la chaussée sur son passage.

À Julouville, les dégâts sont moins importants. 8.000 à 9.000 NF en comptant les cabines. La digue a parfaitement résisté. Comme nous le disions hier, l'abri du canot pneumatique a été partiellement détruit.

Sur tout le littoral, les cabines ont été emportées par la mer par centaines ou sont totalement détruites.

Les mouettes ont refait leur apparition, se gavant de poissons qui, sous la violence des vagues, sont venus s'assommer sur les rochers.

Hier, de nombreuses personnes ont parcouru la côte, déconcertées par ce spectacle de désolation et par l'ampleur des dégâts qu'il faudra maintenant chiffrer.

◆ A Coutainville

COUTANCES (de notre rédaction). — Aujourd'hui le vent ne souffle plus en rafales ; la mer est moins agitée et du même coup on peut espérer que là vont se limiter les dégâts.

Mais ces dégâts, non encore chiffrés, exactement, sont très importants.

Au nord, toute l'extrémité de la digue, sur près de 200 mètres, est complètement disloquée. En arrière des murs de pierre et de béton, la dune a été complète-

► Cahiers Océanographiques XV, 5 (mai 1963), Les effets des tempêtes du premier semestre 1962 sur les côtes Bas-Normandes, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Les marées de fort coefficient des mois de février, mars, avril et mai 1962 ont été l'occasion de graves assauts des eaux marines en de nombreux points du littoral bas-normand. Les dégâts encourus par les ouvrages de défense littorale ou même simplement par les lignes de rivage ont été si importants et si répétés qu'une revue générale ne paraît pas superflue, revue qui permettra de dégager quelques idées d'ensemble sur les causes des phénomènes et d'envisager quelques solutions~~xx~~.

I - LES FAITS

A - Le littoral ouest du Cotentin :

1. Ce fut le plus touché, notamment en avril et mai. Or, nous avons observé que, si les tempêtes antérieures à février n'ont pas eu d'action sur ce littoral, le mauvais temps qui sévit du 12 au 17 février par faible coefficient (inférieur à 70) eut pour conséquence de provoquer d'importants démaigrissements des cordons sableux, notamment à Ecalgrain (recul de 30 m du cordon sableux par endroits, avec abaissement de 40 à 50 cm sur la basse-plage et de 1 m à 1,2 m sur la moyenne plage), mais aussi à Vauville (abaissement de 1,3 m en aval du cordon de galets) et à Siouville (de 0,8 m sur la haute et la moyenne plage). A cause du faible coefficient, ces démaigrissements ne touchant pas la haute plage seraient passés inaperçus sans mesure précise. Il est vraisemblable que de semblables départs de sable ont marqué cette période plus au Sud vers la baie du Mont-Saint-Michel.

2. Après un mois de mars marqué uniquement par un faible retour de sable sur la moyenne plage, la tempête du début d'avril (4,5 et 6), incidant avec de forts coefficients, vint causer de graves dégâts à ce littoral.

- A Saint-Pair, le remblai promenade de la Vogue Blanche est détruit sur 300 m de long, avec dislocation de la ligne de gabions et mise à jour de canalisations souterraines. Huit à dix villas ont été sérieusement menacées, l'une a été complètement détruite et ses éléments dispersés.

► Courrier du Directeur de l'Association syndicale des propriétaires du Lotissement « Belle Rive » à Kairon à Monsieur le Préfet de la Manche, 6 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits graves occasionnés par la tempête du 5 avril 1962, sur le bord de mer du lotissement "Belle Rive" à KAIRON PLAGE.

La route en bordure de mer (Boulevard Maritime) a été au 4/5 ème détruite ainsi que le réseau d'assainissement qui y été incorporé. De plus la dune qui supportait cette route a été enlevée par la mer et les accès de la plage (1 escalier + 1 rampe goudronnée) sont détruits. A l'heure actuelle les maisons du bord de mer ne sont plus accessibles par la route.

En première estimation les dégâts peuvent être évalués à :

1) Remplacement de la dune	72.000 NF
2) Reconstruction de la route	25.000 NF
3) Assainissement	5.000 NF
4) Rampe et escalier de droite à la plage	4.000 NF
	<u>106.000 NF</u>

► Rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Dégâts causés par les tempêtes du 5 au 8 avril 1962, 13 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Le 5 Avril 1962 au matin, par une marée de vive eau de coefficient 116, poussée par une forte tempête de Nord-Ouest soufflant à 50 ou 55 nœuds et grossie par une dépression atmosphérique, la mer a provoqué une érosion très accentuée du littoral de l'arrondissement et causé des dégâts importants aux ouvrages publics et privés établis en bordure de la mer. Ces dégâts ont été aggravés dans la soirée du 5 et les 3 jours suivants par la tempête qui a continué à souffler tout en s'affaiblissant progressivement.

Les dégâts ont été constatés et inventoriés sur place en présence de diverses autorités administratives et des représentants des municipalités ainsi que des Associations de propriétaires intéressés. Les dommages peuvent se résumer de la façon suivante :

- Commune de St-Pair-sur-Mer :

1°) Section du Rocher St-Pierre au Rocher St-Gaud.

On constate en cet endroit une forte érosion du littoral limitée par des dunes en sable. L'ensemble des propriétés riveraines a été envahie sur une profondeur moyenne de 10 m.

L'estimation des dommages s'établit comme suit :

- Ouvrages communaux sinistrés :
 (cale, égout, escaliers) 25.000 NF

- Remblaiement pour reconstitution des emprises de terrain emportées 215.000 NF

- Constitution d'un cordon d'enrochement pour protection d'un chemin communal aboutissant au rocher St-Gaud ... 10.000 NF *105.000 NF*

345.000 NF
250.000 NF.

Dommages divers à des biens privés :

Un bungalow, une digue, divers escaliers **50.000 NF.**

2°) Section de la Pointe du Thar au Pont Bleu.

- Association Syndicale de Belle-Rive.

Reconstitution du Boulevard Maritime .. 100.000 NF

Réseau d'assainissement 5.000 NF

Rampe et escalier d'accès **4.000 NF**

109.000 NF.

- Chemin Communal du Pont Bleu.

Reconstitution d'une rampe d'accès à la mer **5.000 NF.**

- Commune de Bouillon -

Association Syndicale de Julleville.

La digue syndicale n'a pas subi de dégâts notables. Seules des cabines établies par la commune et divers particuliers ont été détruites

► Rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Dégâts causés par les tempêtes du

5 au 8 avril 1962, 14 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Le 5 avril au matin, par une marée de vive eau de coefficient 116, poussée par un fort vent de Nord-Ouest soufflant à 100 km/heure et grossie par une dépression atmosphérique importante, la mer a attaqué violemment les rivages Nord et Ouest de la Presqu'île du Cotentin provoquant des dommages importants aux ouvrages publics et privés ainsi qu'aux biens établis sur le littoral. Ces dégâts se sont aggravés dans la soirée du 5 et au cours des 3 jours suivants car la tempête ne s'est calmée que progressivement.

Dans la plupart des cas, les dommages ont été constatés et inventoriés sur place, par les autorités administratives responsables, en présence des représentants des municipalités et des associations syndicales intéressées.

En ce qui concerne les ouvrages portuaires, aucun dégât ne mérite d'être signalé.

Par contre, d'une manière générale, la côte a été l'objet d'une érosion variable selon la nature du sol et l'orientation de la plage. Le recul des dunes a été de 1 à 5 m. sur le rivage Nord et de 2 à 10 m. sur le rivage Ouest, correspondant à des abaissements notables de la partie haute de l'estran, qui sont atteints plus de 2,30 m. dans la région de COUTAINVILLE.

Ce recul général du cordon dunaire est particulièrement préoccupant :

et enfin, à SAINT PAIR sur MER - Kairon où les extensions Nord et Sud du lotissement de Belle-Rive devront être protégées à brève échéance.

I - En dehors de cette attaque d'ensemble de la mer sur les côtes Nord et Ouest de la Manche, les dégâts localisés ci-après énumérés méritent d'être mentionnés.

a) à BARNEVILLE, au Nord de la cale, les murs de défense de plusieurs terrains ont été endommagés ; au Sud, la langue de terrain située à l'Ouest du boulevard maritime s'est encore amincie ; les restes de quelques ouvrages de protection vétustes ont été complètement disloqués.

b) à PORTEBAIL, il faut noter un léger affouillement de la digue de la colonie de St-Germain en Laye, réparée pendant la tempête. La villa dite "du Général Laroque" est dangereusement menacée. Devant la colonie de l'Union des Associations Laïques de Seine et Oise, il n'existe plus que la route sur remblai d'environ 4 m. de largeur.

c) à COUTAINVILLE Nord, la dune non protégée depuis le 1er Janvier 1960, a été partiellement emportée ; trois immeubles ont été détruits.

d) au Passous, par suite d'un recul de la dune de 4 à 10 mètres, 4 maisons en dur et deux baraques sont totalement sinistrées, 4 baraques, très menacées, ont pu être démontées.

e) à MONTMARTIN, vers l'extrémité du C.D. 73, la mer a déferlé par dessus la dune et envahi les terrains sur une profondeur de 200 m. un bâtiment d'exploitation en dur a été détruit. Les 75 ha situés à l'Ouest du Passevin peuvent être considérés comme condamnés à disparaître complètement.

f) à DONVILLE les BAINS, les restes de l'ancienne digue ont été disloqués ; les escaliers d'accès à la plage et diverses installations sportives sont endommagées.

g) à GRANVILLE, la digue-promenade du Plat-Gousset a été emportée en 4 endroits ; la longueur totale des brèches atteint 113 m ; un passage inférieur est complètement détruit ; 228,50 m. du parapet ont été emportés.

h) à SAINT-PAIR-sur-MER - Kairon plage, le boulevard maritime est détruit à environ 50 % sur à peu près 250 m.

i) à CAROLLES, le mur de défense a été démoli sur une quinzaine de mètres.

► Rapport complémentaire de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Dégâts causés par les tempêtes du 5 au 8 avril 1962, 24 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Dans notre rapport du 14 avril 1962, nous avons décrit sommairement les dégâts causés sur les rivages Nord et Ouest de la presqu'île du Cotentin. Après avoir donné un aperçu sur le recul général du cordon dunaire, nous avons donné quelques indications plus précises sur certains dégâts localisés, nous avons ensuite évalué sommairement les dommages subis par les ouvrages de protection, et enfin nous avons estimé approximativement le coût des mesures à prendre pour protéger les biens les plus menacés.

Par note n° 2458 du 19 avril 1962, M. le Préfet nous demande un rapport complémentaire sur l'ensemble des dégâts subis par le littoral et les digues ; il désire notamment que nous développons notre précédent rapport en établissant un ordre d'urgence en fonction de la nécessité des travaux pour la protection des propriétés agricoles et immobilières, d'après la valeur de ces propriétés et la capacité des propriétaires à assumer leurs charges. Compte tenu du court délai qui nous est imparti, nous nous efforcerons de satisfaire au mieux à la demande de M. le Préfet, en nous servant de la bonne connaissance moyenne que nous avons des lieux et des gens (après 12 années de service dans le Département), et sans faire appel au concours de nos ingénieurs.

L'ordre d'urgence que nous avons adopté tient compte à la fois de l'importance des dégâts, de la menace qui pèse encore sur les biens, et de la volonté de réparer les sinistres.

3°- Littoral de Saint-Pair-sur-Mer.

Dans la section comprise entre le rocher Saint-Pierre et le rocher Saind-Gaud il y a eu une forte érosion du littoral limité par des dunes en sable ; l'ensemble des propriétés riveraines a été endommagé sur une profondeur moyenne de 10 mètres. Plusieurs ouvrages communaux (cale, égoût, escaliers) ont été sinistrés ; il sera d'autre part indispensable de constituer un cordon d'enrochement pour protéger le chemin communal aboutissant au rocher Saind-Gaud. Au Sud de la commune, au lieu-dit " Le Pont Bleu ", la rampe d'accès à la mer du chemin communal a été détruite. L'ensemble des dégâts peut être évalué à 55.000 NF.

Entre la pointe du Thar et le Pont Bleu, les ouvrages de l'Association Syndicale de Belle-Rive ont gravement souffert : le Boulevard Maritime est détruit à 50 % sur à peu près 250 mètres, le réseau d'assainissement, la rampe et l'escalier d'accès à la mer ont aussi été endommagés. Un devis sommaire des travaux indispensables s'élève à 145.000 NF.

L'Association syndicale groupe actuellement 200 adhérents pour 12 immeubles bâtis sur une superficie d'environ 10 hectares. Des extensions sont envisagées, elles porteraient la surface à 15 hectares, et le nombre d'adhérents à 300 possédant 50 immeubles bâtis.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) :

5 avril : 114 et 116

6 avril : 116 et 114

7 avril : 111 et 106

8 avril : 100 et 92

5 au 8 avril 1962	Jullouville	N°15
--------------------------	--------------------	-------------

► **Le Réveil, 7 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo**

A Saint-Pair-sur-Mer, le remblai de sable sur lequel passe la route côtière a été submergé. Au « Thar », un bungalow, sapé à sa base, a été coupé en deux. A Kairon, 300 mètres de digue ont été arrachés en bordure de la plage. A Donville, la digue côtière est également éventrée en plusieurs endroits. A Jullouville, un abri destiné à un canot pneumatique de sauvetage a été éventré. A Carolles et dans les autres stations, des cabines de bain ont été enlevées par centaines.

Au port de Granville, un petit yacht et de nombreux doris ont chassé sur leur ancre et ont été drossés par la mer sur les rochers.

L'ensemble des dégâts dans cette région est, pour le moment, difficile à apprécier. Mais rien qu'à Granville, il est de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux francs.

En Normandie, les rafales ont été particulièrement violentes. On a noté à 3 heures l'autre nuit, 100 kms-heure à Alençon, 110 kms-heure à Deauville et 120 kms-heure à Caen. Sur les côtes de la Manche, la tempête a contraint les petits bateaux de pêche à relâcher dans les ports et les chalutiers de haute mer à mettre à la cape sur les lieux de pêche. D'autre part, certains ba-

► **Manche-Libre, 8 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo**

5 Avril: LA MER SE RUE A L'ASSAUT DES COTES DE FRANCE



Jeudi, la marée de 116 a ravagé les côtes ouest de la France. Avec une violence inouïe, la mer, chez nous, s'est jetée sur les digues de Barneville, Costainville, Donville, Granville, sur Saint-Pair, Kairon, Carolles, sans oublier les villas de Chaussy ni même la tour de Fourchy, décapitée au passage. Soulevé par les « rouleaux », assommé par les tonnes d'eau retombant de dix mètres, le Plat-Goussel a littéralement explosé. Les rembarbes, les banes arrachés, d'énormes blocs ont sauté en l'air comme fêtes de paille ! Même catastrophe à Costainville. Jamais depuis 1809 la mer n'y avait fait semblables dégâts... Mais Saint-Malo, mais Trouville sont, eux, « sinistrés ». Des bateaux sont en perdition dans l'Océan. Photos Leroy.

La mort du boxeur KID PARET

Ce qu'il faut en ce qui concerne la... est renforcer les règles de sécu- purger son milieu de des... gangrèment et n'ont... mais seulement

► Rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Dégâts causés par les tempêtes du 5 au 8 avril 1962, 13 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Le 5 Avril 1962 au matin, par une marée de vive eau de coefficient 116, poussée par une forte tempête de Nord-Ouest soufflant à 50 ou 55 nœuds et grossie par une dépression atmosphérique, la mer a provoqué une érosion très accentuée du littoral de l'arrondissement et causé des dégâts importants aux ouvrages publics et privés établis en bordure de la mer. Ces dégâts ont été aggravés dans la soirée du 5 et les 3 jours suivants par la tempête qui a continué à souffler tout en s'affaiblissant progressivement.

Les dégâts ont été constatés et inventoriés sur place en présence de diverses autorités administratives et des représentants des municipalités ainsi que des Associations de propriétaires intéressés. Les dommages peuvent se résumer de la façon suivante :

- Commune de St-Fair-sur-Mer :

1°) Section du Rocher St-Pierre au Rocher St-Gaud.

On constate en cet endroit une forte érosion du littoral limité par des dunes en sable. L'ensemble des propriétés riveraines a été encerclé sur une profondeur moyenne de 10 m.

L'estimation des dommages s'établit comme suit :

- Ouvrages communaux sinistrés :
(cale, égout, escaliers) 25.000 NF
- Remblaiement pour reconstitution des emprises de terrain emportées 215.000 NF
- Constitution d'un cordon d'entouragement pour protection d'un chemin communal aboutissant au rocher St-Gaud ... 10.000 NF

105.000 NF
345.000 NF
250.000 NF.

Dommages divers à des biens privés :

Un bungalow, une digue, divers escaliers 50.000 NF.

2°) Section de La Pointe du Thar au Pont Bleu.

- Association Syndicale de Belle-Rive.

- Reconstitution du Boulevard Maritime .. 100.000 NF
- Réseau d'assainissement 5.000 NF
- Rampe et escalier d'accès 4.000 NF

109.000 NF.

- Chemin Communal du Pont Bleu.

- Reconstitution d'une rampe d'accès à la mer 5.000 NF.

- Commune de Bouillon -

Association Syndicale de Julleville.

La digue syndicale n'a pas subi de dégâts notables. Seules des cabines établies par la commune et divers particuliers ont été détruites

► Ouest France, 7 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo

VENDREDI 6 AVRIL (de notre envoyé spécial). — Le baromètre remonte. La grande peur qui s'était emparée, jeudi après-midi, des populations du littoral du Cotentin, a trouvé quelque apaisement dans ces faits : la « marée de 116 », tout en dépassant le niveau prévu (on s'enregistre une « surcote » de 9,50) a été moins dévastatrice que celle qui l'avait précédée. Parce que le terrible vent de nord-est qui, dans la nuit de mercredi à jeudi, soufflait à plus de 115 km/h, avait faibli. Malheureusement, la mer, ici et là, a achevé sa sinistre besogne en accumulant les ruines.

Au lendemain d'un affolement général, on essaie de dresser un difficile bilan... Difficile ? Parce qu'on ne connaît pas encore l'ampleur exacte de la catastrophe. Et parce que, aussi, quantité de propriétaires — des gens de Paris ou du Centre — ne viennent là que l'été. Il est certain que si les ouvrages du Domaine maritime ont souffert (les digues), quantité de travaux communaux et d'innombrables résidences estivales révèlent des dommages d'une valeur plus considérable. Par leur multiplicité même.

Le maire de Saint-Pair (M. Le Villain) m'a déclaré : « Peu de pertes sur le plan communal, mais je crois pouvoir dire que la propriété privée est lésée de plus de 100 millions (anciens francs) ».

A Kairon (section de Saint-Pair), le remblai-promenade de la Vogue-Blanche a été littéralement « mangé » sur 300 mètres de long... La ligne de gabions qui défendait l'ouvrage, s'est disloquée avec toutes les canalizations souterraines mises d'un coup au jour. Des puits, des buses de ciment ont été déplacés de trente mètres — quand ce n'est pas 150 ou 200 mètres... La mer a fait le vide jusqu'aux porcelaines de huit ou dix villas qui restent menacées. Cela représente plusieurs dizaines de milliers de mètres cubes de sable, sapsés et entraînés en moins de trois heures !

Autres phénomènes à Saint-Pair : « une marée » avait coupé en deux (comme un sandwich) le bungalow de M. Gautier, notaire à Sartilly ; une autre marée l'a « volatilisée ».

« Oul, ça s'est passé jeudi

soir, à 19 h. 40, narrent les témoins. La mer était aussi haute que le matin. M. Gautier, l'après-midi, avait démenagé son mobilier pour le mettre dans la grande villa (« Les Ondes ») qu'il possède sur le coteau. A certain moment, on a vu une chose blanche qui glissait vers la grève. C'était le toit du bungalow, et puis aussi, probablement, les murs... Comme vous le constatez, tout a disparu. Il ne reste rien ! »

A quelque distance, M. Jacques Berger (de Verneuil, Eure), avait fait construire (à ses frais) un brise-lames de plus d'un million de francs. Le chantier était terminé depuis un mois (les ouvriers n'ont pas pas encore enlevé tout leur matériel). Eh ! bien, ce brise-lames s'est, lui-même, brisé en une infinité de morceaux.

C'est encore à Saint-Pair que j'ai rencontré sérieusement envenimée, d'un long manteau, une Asiatique : Mme Yan Almée. Elle tient un restaurant, chinois à Paris. Aux beaux jours, elle exploite un petit commerce saisonnier sur cette ravissante plage normande. Un pavillon solidement charpenté en béton. Celui-là, non plus, n'a pas résisté aux vagues énormes qui s'écrasaient sur lui...

« Je suis en convalescence dans la localité voisine. Quand on m'a appris la nouvelle, je n'en croyais pas mes oreilles ! »

Un peu plus loin, un autre sinistré (M. Bonnabeau) déplore les mêmes effets.

« J'avais dépensé 300.000 fr. pour cette cabine, la plus belle de la plage... »

Il se balaise, ramasse un montant peint en vert : « Ça, c'était la porte ! »

Mais la nouvelle cale de Saint-Pair et les... dernières cabanes de pêcheurs, du Dragey ont échappé au cataclysme.

Il faudra deux ou trois semaines pour chiffrer tous ces ravages, toutes ces ruines.

Souhaitons que le Gouvernement accorde aux victimes de larges crédits. Au titre des « grandes catastrophes nationales ».

♦ A Granville

GRANVILLE (de notre correspondant). — Les anciens — nés avant la Belle Epoque — ne se souviennent pas avoir vu, à Granville, la mer assaillir avec autant d'énergie la Monaco du Nord, ni avoir constaté, sur le Plat-Gousset, autant de dégâts.

La promenade des Granvillais rappelait, vendredi matin, le spectacle des bombardements : tout était bouleversé, labouré.

Hier matin, aussitôt le retrait de la mer, le Maire, accompagné de son adjoint aux travaux, M. Falzone, et de M. Brossard, ingénieur T.P.E. des Services Maritimes, s'est rendu au Plat-Gousset pour constater les dégâts causés par les marées de mercredi, jeudi et vendredi.

Les marées de jeudi soir et de vendredi matin ont élargi les brèches ouvertes par la mer, à l'extrémité Est. Le mur est ouvert sur plus de 20 mètres et cela jusqu'au bas de la digue. Au total, plus de 100 m. de digue sont démolis.

Le montant des travaux, pour colmater les brèches et refaire le revêtement se chiffre à 550.000 N.F. environ. La reconstruction totale du Plat-Gousset, si cela s'avère nécessaire, s'élèvera, d'après les premières expertises, à 3 millions de nouveaux francs.

Le mur a été ébranlé en de nombreux endroits. L'eau absorbée sort en jaillissant parmi les fissures.

Le premier tunnel donnant accès à la plage est à refaire complètement.

Hier sont venus également constater les dégâts : MM. CEuvrad, sous-préfet ; Tibie, conseiller général ; Joseau-Marigné, sénateur ; Delaise, inspecteur adjoint des Services d'incendie de la Manche ; les Conseillers municipaux, etc.

Malgré le temps, plusieurs bateaux de pêche ont repris la mer. Du côté flottille, pas de dégâts, à part trois doris partis à la dérive.

Le signal de Fourchi a été en-

levé par les vagues, dont les creux étaient de 4 à 5 mètres.

Sur le littoral

Voyons en détail, maintenant, les alentours de Granville : A Donville-les-Bains, les tennis ont été recouverts de sable.

La Promenade de la Digue a été littéralement labourée ; les bancs sont partiellement détruits ainsi que de nombreuses cabines. Sur la plage, l'herbe arrachée aux dunes recouverte le sable. En bordure des digues, les panneaux des cabines détériorées jonchent le sol.

Au Thar, deux gouliottes à sable ont disparu ainsi que plus de mille mètres-cubes de terre. L'eau est passée sur la route où s'écoulaient dans les champs voisins, dégradant la chaussée par son passage.

A Julouville, les dégâts sont moins importants, 8.000 à 9.000 NF en comptant les cabines. La digue a parfaitement résisté. Comme nous le disions hier, l'abri du canot pneumatique a été partiellement détruit.

Sur tout le littoral, les cabines ont été emportées par la mer par centaines ou sont totalement détruites.

Les mouettes ont refait leur apparition, se gavant de poissons qui, sous la violence des vagues, sont venus s'assommer sur les roches.

Hier, de nombreuses personnes ont parcouru la côte, déconcertées par ce spectacle de désolation et par l'ampleur des dégâts qu'il faudra maintenant chiffrer.

♦ A Coutainville

COUTANCES (de notre rédaction). — Aujourd'hui le vent ne souffle plus en rafales ; la mer est moins agitée et du même coup on peut espérer que la vont se limiter les dégâts.

Mais ces dégâts, non encore chiffrés exactement, sont très importants.

Au nord, toute l'extrémité de la digue, sur près de 200 mètres, est complètement disloquée. En arrière des murs de pierre et de béton, la dune a été complète-

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) :

5 avril : 114 et 116

6 avril : 116 et 114

7 avril : 111 et 106

8 avril : 100 et 92

5 au 8 avril 1962

Carolles

N°16

► Ouest-France, 6 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo



► Le Réveil, 7 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo

A Saint-Pair-sur-Mer, le remblai de sable sur lequel passe la route côtière a été submergé. Au « Thar », un bungalow, sapé à sa base, a été coupé en deux. A Kairon, 300 mètres de digue ont été arrachés en bordure de la plage. A Donville, la digue côtière est également éventrée en plusieurs endroits. A Julouville, un abri destiné à un canot pneumatique de sauvetage a été éventré. A Carolles et dans les autres stations, des cabines de bain ont été enlevées par centaines.

Au port de Granville, un petit yacht et de nombreux doris ont chassé sur leur ancre et ont été dressés par la mer sur les rochers.

L'ensemble des dégâts dans cette région est, pour le moment, difficile à apprécier. Mais rien qu'à Granville, il est de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers de nouveaux francs.

En Normandie, les rafales ont été particulièrement violentes. On a noté à 3 heures l'autre nuit, 100 kms-heure à Alençon, 110 kms-heure à Deauville et 120 kms-heure à Caen. Sur les côtes de la Manche, la tempête a contraint les petits bateaux de pêche à relâcher dans les ports et les chalutiers de haute mer à mettre à la cape sur les lieux de pêche. D'autre part, certains bâ-

► Manche-Libre, 8 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 286/Météo



► Courrier du Maire de Carolles au Sous-Préfet d'Avranches, tempêtes du 5 8 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

J'ai le regret de vous informer que la tempête du 5 Avril dernier a arraché la Digue de CAROLLES sur une longueur de 12 mètres environ, à l'entrée du chemin des Pêcheurs.

M. BROSSARD Ingénieur Maritime a constaté les dégâts avec nous et en a estimé le montant à 20.000 NF environ.

► Rapport de l'Ingénieur des Ponts et Chaussées, Dégâts causés par les tempêtes du 5 au 8 avril 1962, 13 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Le 5 Avril 1962 au matin, par une marée de vive eau de coefficient 116, poussée par une forte tempête de Nord-Ouest soufflant à 50 ou 55 nœuds et grossie par une dépression atmosphérique, la mer a provoqué une érosion très accentuée du littoral de l'arrondissement et causé des dégâts importants aux ouvrages publics et privés établis en bordure de la mer. Ces dégâts ont été aggravés dans la soirée du 5 et les 3 jours suivants par la tempête qui a continué à souffler tout en s'affaiblissant progressivement.

Les dégâts ont été constatés et inventoriés sur place en présence de diverses autorités administratives et des représentants des municipalités ainsi que des Associations de propriétaires intéressés. Les dommages peuvent se résumer de la façon suivante :

- Commune de Carolles -

Association Syndicale de Carolles. La digue proprement dite n'a eu aucun dommage : seul l'épi Sud a été dégradé et contourné.

Les réparations peuvent être estimées à ... 1.000 NF.

Ouvrage communal de la Plage :

Le mur de soutènement a été détruit sur une longueur de 15 m. Compte tenu des travaux de remblai et de reconstitution de la plateforme l'estimation des réparations s'établit à : 20.000 NF.

► Rapport de l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Dégâts causés par les tempêtes du 5 au 8 avril 1962, 14 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Le 5 avril au matin, par une marée de vive eau de coefficient 116, poussée par un fort vent de Nord-Ouest soufflant à 100 km/heure et grossie par une dépression atmosphérique importante, la mer a attaqué violemment les rivages Nord et Ouest de la Presqu'île du Cotentin provoquant des dommages importants aux ouvrages publics et privés ainsi qu'aux biens établis sur le littoral. Ces dégâts se sont aggravés dans la soirée du 5 et au cours des 3 jours suivants car la tempête ne s'est calmée que progressivement.

Dans la plupart des cas, les dommages ont été constatés et inventoriés sur place, par les autorités administratives responsables, en présence des représentants des municipalités et des associations syndicales intéressées.

En ce qui concerne les ouvrages portuaires, aucun dégât ne mérite d'être signalé.

Par contre, d'une manière générale, la côte a été l'objet d'une érosion variable selon la nature du sol et l'orientation de la plage. Le recul des dunes a été de 1 à 5 m. sur le rivage Nord et de 2 à 10 m. sur le rivage Ouest, correspondant à des abaissements notables de la partie haute de l'estran, qui sont atteints plus de 2,30 m. dans la région de COUTAINVILLE.

Ce recul général du cordon dunaire est particulièrement préoccupant :

et enfin, à SAINT PAIR sur MER - Kairon où les extensions Nord et Sud du lotissement de Belle-Rive devront être protégées à brève échéance.

I - En dehors de cette attaque d'ensemble de la mer sur les côtes Nord et Ouest de la Manche, les dégâts localisés ci-après énumérés méritent d'être mentionnés.

a) à BARNEVILLE, au Nord de la cale, les murs de défense de plusieurs terrains ont été endommagés ; au Sud, la langue de terrain située à l'Ouest du boulevard maritime s'est encore amincie ; les restes de quelques ouvrages de protection vétustes ont été complètement disloqués.

b) à PORTBAIL, il faut noter un léger affouillement de la digue de la colonie de St-Germain en Laye, réparée pendant la tempête. La villa dite "du Général Laroque" est dangereusement menacée. Devant la colonie de l'Union des Associations Laïques de Seine et Oise, il n'existe plus que la route sur remblai d'environ 4 m. de largeur.

c) à COUTAINVILLE Nord, la dune non protégée depuis le 1er Janvier 1960, a été partiellement emportée ; trois immeubles ont été détruits.

d) au Passous, par suite d'un recul de la dune de 4 à 10 mètres, 4 maisons en dur et deux baraques sont totalement sinistrées, 4 baraques, très menacées, ont pu être démontées.

e) à MONTMARTIN, vers l'extrémité du C.D. 73, la mer a déferlé par dessus la dune et envahi les terrains sur une profondeur de 200 m. un bâtiment d'exploitation en dur a été détruit. Les 75 ha situés à l'Ouest du Passevin peuvent être considérés comme condamnés à disparaître complètement.

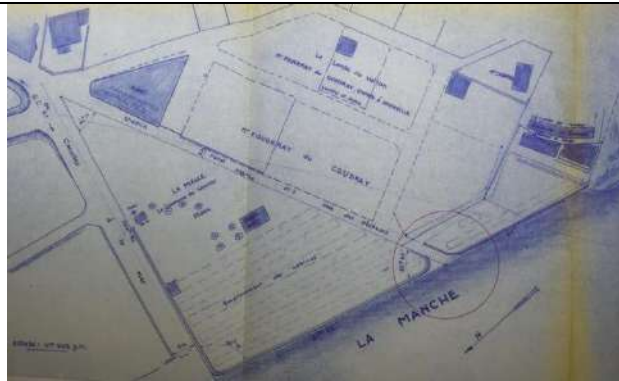
f) à DONVILLE les BAINS, les restes de l'ancienne digue ont été disloqués ; les escaliers d'accès à la plage et diverses installations sportives sont endommagées.

g) à GRANVILLE, la digue-promenade du Plat-Gousset a été emportée en 4 endroits ; la longueur totale des brèches atteint 113 m ; un passage inférieur est complètement détruit ; 228,50 m. du parapet ont été emportés.

h) à SAINT-PAIR-sur-MER - Kairon plage, le boulevard maritime est détruit à environ 50 % sur à peu près 250 m.

i) à CAROLLES, le mur de défense a été démoli sur une quinzaine de mètres.

► Plan dressé par l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Dégâts causés par les tempêtes du 5 au 8 avril 1962, 24 avril 1962, Archives départementales de la Manche, 1340W216



► Rapport complémentaire de l'Ingénieur des T.P.E., Réparation des dommages causés par la tempête des 5 et 6 avril 1962, 26 mai 1962, Archives départementales de la Manche, 1320W61

Dans notre rapport du 14 avril 1962, nous avons décrit sommairement les dégâts causés sur les rivages Nord et Ouest de la presqu'île du Cotentin. Après avoir donné un aperçu sur le recul général du cordon dunaire, nous avons donné quelques indications plus précises sur certains dégâts localisés, nous avons ensuite évalué sommairement les dommages subis par les ouvrages de protection, et enfin nous avons estimé approximativement le coût des mesures à prendre pour protéger les biens les plus menacés.

Par note n° 2458 du 19 avril 1962, M. le Préfet nous demande un rapport complémentaire sur l'ensemble des dégâts subis par le littoral et les digues ; il désire notamment que nous développons notre précédent rapport en établissant un ordre d'urgence en fonction de la nécessité des travaux pour la protection des propriétés agricoles et immobilières, d'après la valeur de ces propriétés et la capacité des propriétaires à assumer leurs charges. Compte tenu du court délai qui nous est imparti, nous nous efforçons de satisfaire au mieux à la demande de M. le Préfet, en nous servant de la bonne connaissance moyenne que nous avons des lieux et des gens (après 12 années de service dans le Département), et sans faire appel au concours de nos ingénieurs.

L'ordre d'urgence que nous avons adopté tient compte à la fois de l'importance des dégâts, de la menace qui pèse encore sur les biens, et de la volonté de réparer les sinistres.

6°- Littoral de Carolles.

La digue de défense entretenue par l'Association syndicale n'a eu aucun dommage, mais l'épi Sud a été dégarni et contourné. Les réparations peuvent être évaluées à 1.000 NF. Elles seront financées par l'Association Syndicale qui groupe 23 adhérents.

Les ouvrages de soutènement d'un accès à la plage (ouvrage communal) ont été détruits sur une longueur de 15 mètres ; ils retenaient les terrains supportant les cabines de bains. Compte-tenu des travaux de remblai et de reconstitution de la plateforme, l'estimation des réparations s'établit à 20.000 NF.

► Source : SHOM

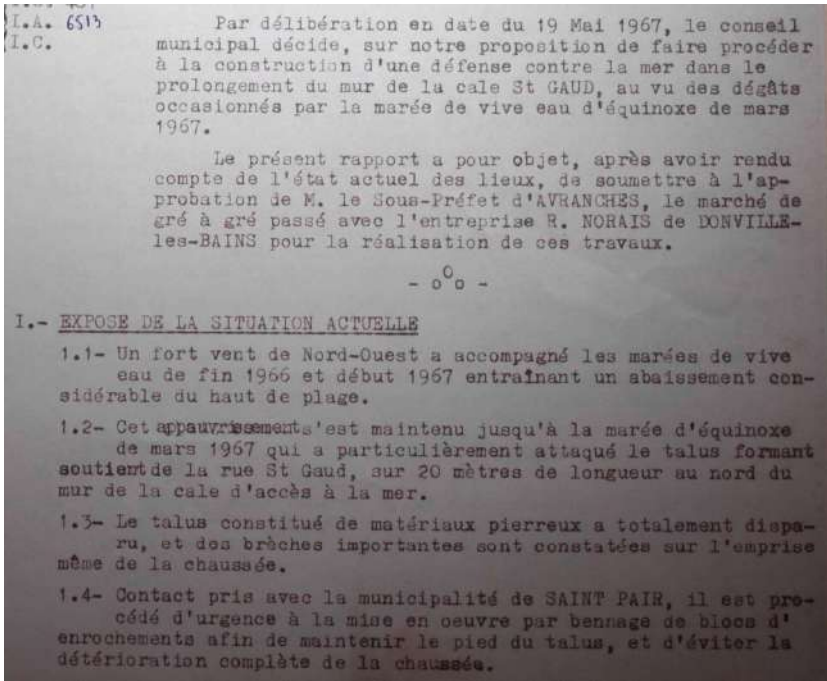
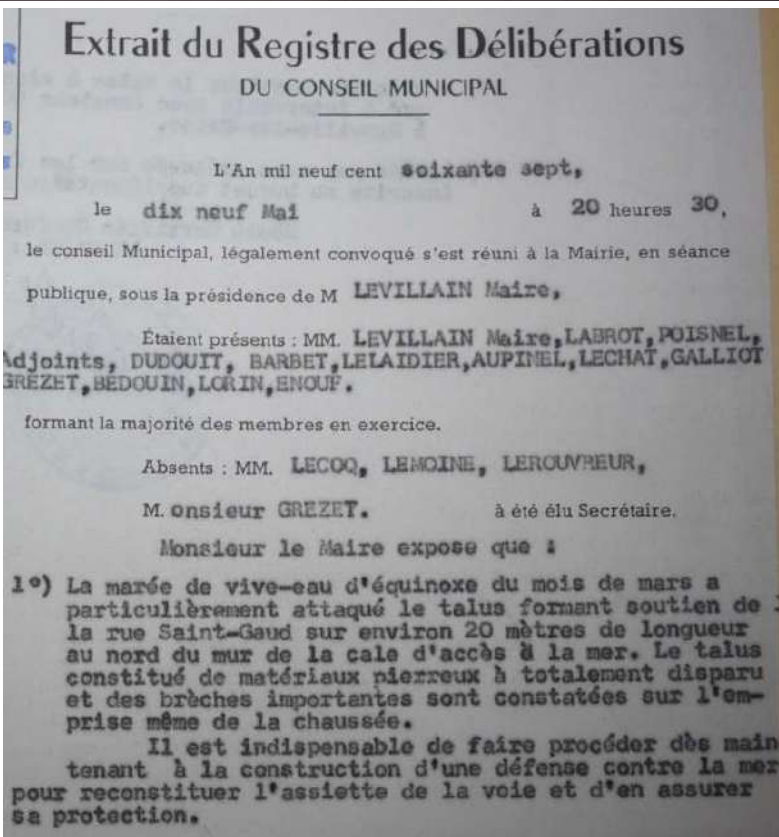
Coefficient de marées (Granville) :

5 avril : 114 et 116

6 avril : 116 et 114

7 avril : 111 et 106

8 avril : 100 et 92

27 mars 1967	Saint-Pair-sur-Mer	N°17
<p>► Rapport de l'Ingénieur subdivisionnaire, Projet de construction d'une défense contre la mer en blocs d'enrochements naturels dans le prolongement du mur de la cale Saint-Gaud, 18 juillet 1967, Archives départementales de la Manche, 1320W61</p>		
 <p>I.A. 6513 I.C.</p> <p>Par délibération en date du 19 Mai 1967, le conseil municipal décide, sur notre proposition de faire procéder à la construction d'une défense contre la mer dans le prolongement du mur de la cale St GAUD, au vu des dégâts occasionnés par la marée de vive eau d'équinoxe de mars 1967.</p> <p>Le présent rapport a pour objet, après avoir rendu compte de l'état actuel des lieux, de soumettre à l'approbation de M. le Sous-Préfet d'AVRANCHES, le marché de gré à gré passé avec l'entreprise R. NORAIS de DONVILLE-les-BAINS pour la réalisation de ces travaux.</p> <p style="text-align: center;">- 0 0 -</p> <p><u>I.- EXPOSE DE LA SITUATION ACTUELLE</u></p> <p>1.1- Un fort vent de Nord-Ouest a accompagné les marées de vive eau de fin 1966 et début 1967 entraînant un abaissement considérable du haut de plage.</p> <p>1.2- Cet appauvrissement s'est maintenu jusqu'à la marée d'équinoxe de mars 1967 qui a particulièrement attaqué le talus formant soutien de la rue St Gaud, sur 20 mètres de longueur au nord du mur de la cale d'accès à la mer.</p> <p>1.3- Le talus constitué de matériaux pierreux a totalement disparu, et des brèches importantes sont constatées sur l'emprise même de la chaussée.</p> <p>1.4- Contact pris avec la municipalité de SAINT PAIR, il est procédé d'urgence à la mise en oeuvre par bannage de blocs d'enrochements afin de maintenir le pied du talus, et d'éviter la détérioration complète de la chaussée.</p>		
 <p style="text-align: center;">Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p style="text-align: center;">L'An mil neuf cent soixante sept,</p> <p style="text-align: center;">le dix neuf Mai à 20 heures 30,</p> <p>le conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M LEVILLAIN Maire,</p> <p>Etaient présents : MM. LEVILLAIN Maire, LABROT, POISNEL, Adjoints, DUDOUIT, BARBET, LELAIDIER, AUPINEL, LECHAT, GALLIOT GREZET, BEDOUIN, LORIN, ENOUF.</p> <p>formant la majorité des membres en exercice.</p> <p>Absents : MM. LECOQ, LEMOINE, LEROUVREUR,</p> <p>Monsieur GREZET. à été élu Secrétaire.</p> <p>Monsieur le Maire expose que :</p> <p>1°) La marée de vive-eau d'équinoxe du mois de mars a particulièrement attaqué le talus formant soutien de la rue Saint-Gaud sur environ 20 mètres de longueur au nord du mur de la cale d'accès à la mer. Le talus constitué de matériaux pierreux a totalement disparu et des brèches importantes sont constatées sur l'emprise même de la chaussée.</p> <p>Il est indispensable de faire procéder dès maintenant à la construction d'une défense contre la mer pour reconstituer l'assiette de la voie et d'en assurer sa protection.</p>		
<p>► Source : SHOM Coefficient de marées (Granville) : 5 avril : 116 et 117</p>		
2 et 3 novembre 1967	Carolles	N°18

► Note de l'Ingénieur en Chef de la DDE, Compte-rendu de la situation sur le littoral de l'Arrondissement Centre, 27 novembre 1967, Archives départementales de la Manche, 1707W13

J'ai l'honneur de vous adresser le compte-rendu de la situation sur le littoral de l'Arrondissement Centre.

Le Mercredi 1er novembre, le vent du secteur Ouest - Sud-Ouest s'est élevé dans l'après-midi pour atteindre une vitesse de 20 à 28 noeuds avec rafales à 44 noeuds pour un coefficient de marée de 106, la pleine mer ayant lieu à 18h 41.

Le Jeudi 2 novembre, à la pleine mer du matin (7h 03, coefficient 110) le vent soufflait à 34 noeuds avec rafales à 48 noeuds; il a légèrement faibli dans la soirée du 2 novembre pour diminuer de façon sensible le 3 novembre. Les principales attaques du littoral ont donc eu lieu le 1er novembre au soir et au cours de la journée du 2 novembre sur la côte Ouest, la côte Est n'ayant bien entendu absolument pas souffert.

D'une façon générale tout le littoral compris entre le Havre de Lessay et le Havre de Regnéville a été érodé. En ce qui concerne les secteurs habités, la situation est la suivante :

► Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Carolles, 2 janvier 1968, Archives départementales de la Manche, 1320W70

Monsieur le Maire expose au Conseil :

- que la marée de début Novembre 1967 accompagnée d'un fort vent d'Ouest Nord-Ouest a particulièrement attaqué le littoral de la Commune de CAROLLES, provoquant un désablement du haut de la Plage de l'ordre de 2,00 Mètres, affouillant ainsi sous les fondations de la digue en maçonnerie en provoquant sa rupture à plusieurs endroits ;
- en l'état actuel de l'ouvrage il faut considérer cette digue comme détruite ;
- que le service maritime des Ponts et Chaussées sollicité pour donner son avis, estime qu'il est indispensable de faire procéder d'urgence à la mise en place d'un prisme d'enrochements au pied de la digue, ce qui a pour but de consolider provisoirement ce mur en prévision des prochaines marées et en même temps de sauvegarder les cabines encore en place.
- Ce service ayant consulté 5 entreprises régionales spécialisées dans la fourniture et mise en oeuvre de blocs d'enrochements, nous fait savoir que tous les prix présentés par ces entrepreneurs sont identiques, et que seule l'entreprise H. LIARD de BRECEY est en mesure d'assurer l'exécution de ces travaux dans les meilleurs délais.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- 1° que ces travaux de défense contre la mer soient entrepris dans les meilleurs délais, compte tenu de l'extrême urgence constatée; ces travaux s'intégreront dans le cadre d'un ouvrage neuf et définitif.
- 2°- que le concours du service maritime des Ponts et Chaussées soit sollicité pour assurer l'étude du projet et la direction des travaux.

► Photographies, digue et cale des pêcheurs détruites par la tempête du 1^{er} novembre 1967, Archives départementales de la Manche, 1320W71



Digue détruite par la tempête du 1er Novembre 1967.



Cale des pêcheurs détruite le 1er novembre 1967.

► Association syndicale de défense contre la mer de la plage de Carolles, 6 octobre 1968, Archives départementales de la Manche, 1340W243

La séance étant déclarée ouverte Monsieur le Directeur expose au Conseil:

Que la marée de début Novembre accompagnée d'un fort vent d'Ouest, Nord-Ouest a particulièrement attaqué le littoral de Carolles.

Que le terrain situé au sud de la digue de Défense contre la Mer a subi un recul de l'ordre de 8 mètres du cordon littoral de dune et qu'en raison de l'érosion antérieure, il s'avère que ce terrain se trouve maintenant à environ 19 Mètres en retrait des ouvrages de défense existants de part et d'autre.

Que cette situation est très dangereuse pour tous les ouvrages en place qui vont se trouver pris à revers, en cas d'une nouvelle attaque de la mer d'autant que les terrains arrière se situent en dessous du niveau des hautes mers.

Que le Service Maritime des Ponts et Chaussées de Granville estime qu'il est indispensable de faire procéder dans les meilleurs délais à la construction d'une digue de défense contre la mer.

Que cette digue pourrait être avantageusement être réalisée en blocs d'enrochements en raison de son efficacité, proportionnellement au coût de sa construction.

► Rapport de l'Ingénieur d'arrondissement, construction d'un ouvrage de défense contre la mer au droit de la propriété Dufresnoy, 8 mai 1974, Archives départementales de la Manche,

1340W195

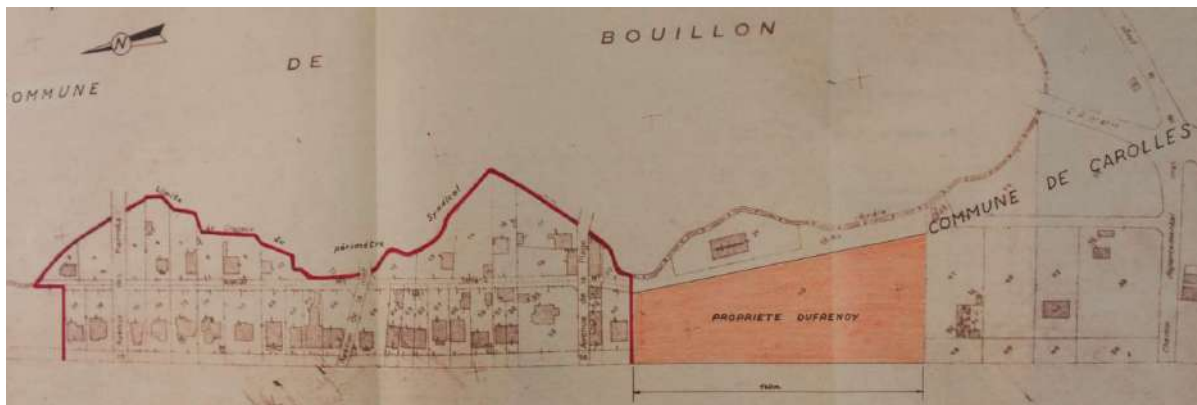
L'Association Syndicale de défense contre la mer de la plage de CAROLLES a été créée en 1929 en vue de la construction d'un ouvrage destiné à la protection d'immeubles édifiés immédiatement en bordure du rivage.

L'ouvrage en cause construit entre 1929 et 1937, long de 286 m, était constitué essentiellement d'un voile de béton armé nervuré établi directement sur le sable et formant perré à la pente de 3/2.

Après les tempêtes des 2 et 3 novembre 1967 au cours desquelles l'extrémité Nord a été détruite et les fondations ont été affouillées sur toute la longueur, un renforcement de l'ouvrage a été entrepris. Un rideau de palplanches a été battu en pied du perré et un voile de béton de 0,35 m d'épaisseur, ancré sur le rideau de palplanches, a recouvert l'ancien ouvrage sur toute sa longueur.

Cependant un terrain nu, en nature de dunes, présentant un front de mer de 140 m environ et non protégé, était situé à l'extrémité Sud de la digue appartenant à l'Association. Ce terrain, propriété des consorts DUFRESNOY, avait subi en quelques années un recul de 20 mètres environ par rapport à l'alignement des ouvrages de défense en place : digue de l'Association Syndicale au Nord, digue communale à 120 m au sud dont il était séparé par un autre terrain protégé par une défense provisoire en enrochements.

Une telle situation, susceptible de s'aggraver et compromettante pour la bonne tenue de l'extrémité Sud de la digue syndicale, ne pouvait être maintenue.



► Rapport de l'Ingénieur subdivisionnaire, Travaux de défense contre la mer au droit de la digue, commune de Carolles, 1^{er} avril 1968, Archives départementales de la Manche, 1340W195

(I.C. 545
 I.A. 7104
 I.C.

Par délibération en date du 2 Janvier 1968, le Conseil municipal de CAROLLES décide, sur notre proposition, de faire procéder à des travaux de fourniture et de mise en oeuvre d'enrochements au pied de la digue en maçonnerie en partie détruite par la tempête de Novembre 1967.

Le présent rapport a pour objet, après avoir rendu compte de l'état actuel des lieux, de soumettre à l'approbation de M. le Sous-Préfet d'AVRANCHES, le marché de gré à gré passé avec l'entreprise H. LIARD de BAREEY pour la réalisation de ces travaux.

- ooo -

1.- Exposé de la situation actuelle.

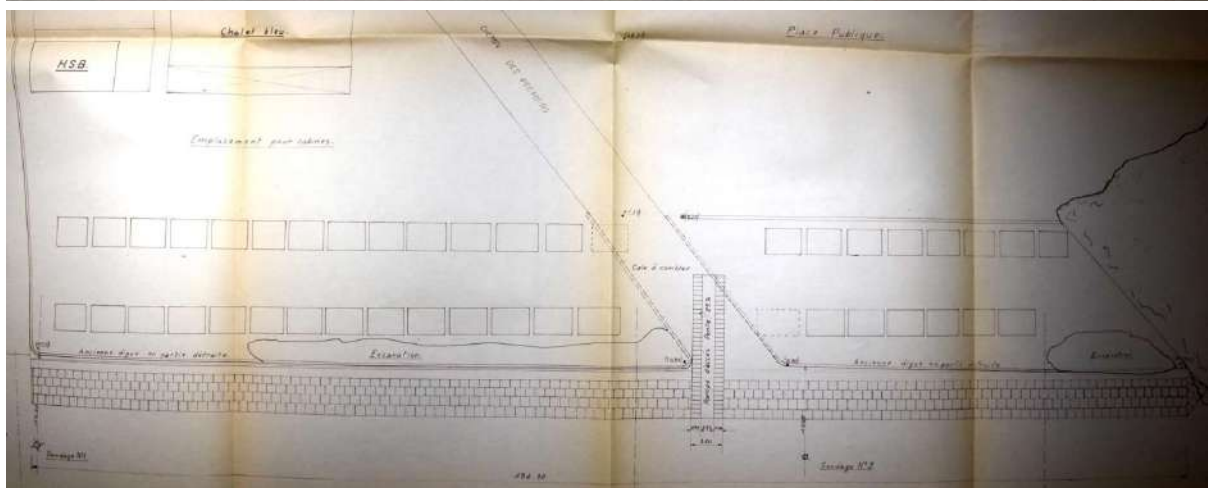
Au cours des tempêtes des 2 et 3 Novembre 1967, qui ont particulièrement attaqué le littoral Ouest du Cotentin, la digue communale en maçonnerie a été détruite ou disloquée dans sa totalité.

Un abaissement du haut de plage de l'ordre de 1,50m. à 2,00 m. a provoqué ce sinistre.

La sécurité des terrains bâtis situés en arrière se trouve directement compromise.

2.- Travaux à entreprendre.

Le conseil municipal de CAROLLES ayant confié au service, la réalisation d'un projet de reconstruction de la digue, nous avons proposé en un premier temps de faire procéder dans les meilleurs délais à la pose d'un prisme en blocs d'enrochements de 500 kgs à 2 tonnes afin de protéger les constructions encore en place et d'empêcher une aggravation des dégâts lors des prochaines marées.



► Source : SHOM
 Coefficient de marées (Granville) :
 2 novembre : 107 et 110
 3 novembre : 110 et 109

2 et 3 novembre 1967	Jullouville	N°19
-----------------------------	--------------------	-------------

► Note de l'Ingénieur en Chef de la DDE, Compte-rendu de la situation sur le littoral de l'Arrondissement Centre, 27 novembre 1967, Archives départementales de la Manche, 1707W13

J'ai l'honneur de vous adresser le compte-rendu de la situation sur le littoral de l'Arrondissement Centre.

Le Mercredi 1er novembre, le vent du secteur Ouest - Sud-Ouest s'est élevé dans l'après-midi pour atteindre une vitesse de 20 à 28 noeuds avec rafales à 44 noeuds pour un coefficient de marée de 106, la pleine mer ayant lieu à 18h 41.

Le Jeudi 2 novembre, à la pleine mer du matin (7h 03, coefficient 110) le vent soufflait à 34 noeuds avec rafales à 48 noeuds; il a légèrement faibli dans la soirée du 2 novembre pour diminuer de façon sensible le 3 novembre. Les principales attaques du littoral ont donc eu lieu le 1er novembre au soir et au cours de la journée du 2 novembre sur la côte Ouest, la côte Est n'ayant bien entendu absolument pas souffert.

D'une façon générale tout le littoral compris entre le Havre de Lessay et le Havre de Regnéville a été érodé. En ce qui concerne les secteurs habités, la situation est la suivante :

► Rapport de l'Ingénieur subdivisionnaire, Travaux de défense contre la mer au sud de la cale, commune de Bouillon, 9 septembre 1968, Archives départementales de la Manche, 1707W13

Par délibération en date du 20 juin 1968, le Conseil Municipal de BOUILLON décide, sur notre proposition de faire procéder à des travaux de fourniture et de mise en oeuvre de déchet tout venant de carrière, et de blocs d'enrochements au sud de la cale d'accès à la mer.

Le présent rapport a pour objet, après avoir rendu compte de l'état des lieux, de soumettre à l'approbation de M. le Sous-Préfet d'Avranches, le marché de gré à gré passé avec l'Entreprise LEVAVASSEUR de SAINT MICHEL des LOUPS pour la réalisation de ces travaux.

-oOo-

1I- Exposé de l'état des lieux.

Au cours des tempêtes des 2 et 3 novembre 1967 qui ont particulièrement attaqué le littoral ouest du Cotentin, le cordon littoral de dune a subi un recul de 2 à 3 mètres, et la plateforme de circulation située au sud de la cale d'accès à la mer est très fortement endommagée.

2.- Travaux à entreprendre.

Le Conseil Municipal de BOUILLON ayant confié au Service la réalisation d'une protection de talus dans l'attente de la construction d'une digue définitive, nous avons proposé de faire procéder, dans les meilleurs délais à la fourniture et mise en oeuvre de déchets tout venant de carrière et de blocs d'enrochements de 500 kgs à 2 tonnes, à raison de 5 T./ml. sur une longueur de 60 mètres.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) :

2 novembre : 107 et 110

3 novembre : 110 et 109

2 et 3 novembre 1967	Saint-Pair-sur-Mer	N°20
-----------------------------	---------------------------	-------------

► Note de l'Ingénieur en Chef de la DDE, Compte-rendu de la situation sur le littoral de l'Arrondissement Centre, 27 novembre 1967, Archives départementales de la Manche, 1340W195

J'ai l'honneur de vous adresser le compte-rendu de la situation sur le littoral de l'Arrondissement Centre.

Le Mercredi 1er novembre, le vent du secteur Ouest - Sud-Ouest s'est élevé dans l'après-midi pour atteindre une vitesse de 20 à 28 noeuds avec rafales à 44 noeuds pour un coefficient de marée de 106, la pleine mer ayant lieu à 18h 41.

Le Jeudi 2 novembre, à la pleine mer du matin (7h 03, coefficient 110) le vent soufflait à 34 noeuds avec rafales à 48 noeuds; il a légèrement faibli dans la soirée du 2 novembre pour diminuer de façon sensible le 3 novembre. Les principales attaques du littoral ont donc eu lieu le 1er novembre au soir et au cours de la journée du 2 novembre sur la côte Ouest, la côte Est n'ayant bien entendu absolument pas souffert.

D'une façon générale tout le littoral compris entre le Havre de Lessay et le Havre de Regnéville a été érodé. En ce qui concerne les secteurs habités, la situation est la suivante :

► Rapport de l'Ingénieur subdivisionnaire, Aménagements balnéaires sur le littoral, 9 août 1968, Archives départementales de la Manche, 1340W216

1.- Exposé de la situation actuelle

1.1. Accès à la plage au droit de l'Avenue Charles Livois

La tempête de début Novembre 1967 a détruit l'escalier d'accès à la plage, ce qui laisse une dénivellation de 6 mètres environ entre l'extrémité de cette avenue, et le haut de plage.

L'accès est de ce fait impossible, et laisse même subsister quelque danger au vu de la verticalité de la dune au dessus des débris de l'ancien escalier.

1.2. Bassin de retenue d'eau de mer.

A la suite des marées hivernales des aménagements sont nécessaires à l'exploitation du bassin et de la pataugeoire :

- le curage général du grand bassin
- l'altération du schiste en place au droit des murs de la pataugeoire nécessite un bétonnage pour protéger les fondations.
- un apport de sable sur l'emprise totale de la pataugeoire est indispensable pour combler les aspérités du rocher, et éviter ainsi des blessures aux enfants.

► Avant-projet de l'Ingénieur subdivisionnaire, Digue de défense contre la mer, confortement de la fondation par un prisme d'enrochements, 18 octobre 1968, Archives départementales de la Manche, 1320W61

627

1732

Suite aux tempêtes des 2 et 3 novembre 1967, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT PAIR sur MER a demandé à notre Service l'étude du confortement de la digue de défense contre la mer.

-oOo-

Le présent rapport a pour objet, après avoir rendu compte de l'état actuel des lieux, de présenter le présent avant-projet à l'approbation de M. le Préfet de la Manche, et de transmettre la demande d'aide financière formulée par la Commune de SAINT PAIR sur MER.

-oOo-

1.- EXPOSE DE LA SITUATION ACTUELLE.

1-1. Cet ouvrage de 306,00 m. de longueur est un perré-digue en blocs de béton préfabriqués de 1,00 m. x 1,00 m. x 0,40 m. reposant sur une couche de sable enrobé au bitume de 0,15 d'épaisseur, Le corps de l'ouvrage étant constitué de sable.

La fondation de l'ouvrage est réalisée par un massif de butée de pied en béton, reposant sur un lit de tangué en place. Ce perré est penté à 2 de base pour 1 de hauteur s'établit de la cote (10,72) en pied à la cote (15,50) arase de la première plateforme.

Compte tenu des 2 cales d'assès implantées aux extrémités de l'ouvrage, la longueur de la fondation est de 298 mètres.

1-2. Erosion exceptionnelle.

Un fort vent d'ouest / Nord-Ouest a accompagné les marées de vives eaux de début novembre 1967, entraînant un abaissement considérable du haut deplage, de l'ordre de 1,50 m. à 2,00 m., alors que la situation de l'estran était déjà très pauvre avant cette marée. Le massif de pied de la digue est apparu sur toute sa hauteur, et le lit de tangué sur lequel il repose s'est trouvé attaqué par l'effet du ressac.

Cette situation met en danger la fondation même de l'ouvrage et peut entraîner des désordres graves dans le perré si un nouvel abaissement de la plage survient.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) :

2 novembre : 107 et 110

3 novembre : 110 et 109

9 et 10 février 1974

Saint-Pair-sur-Mer

N°21

► Ouest-France, 11 avril 1974, Archives départementales de la Manche, 286/Météo,

SUR LE LITTORAL GRANVILLAIS : DES BLOCS DE GRANIT DE DEUX TONNES TRAINÉS SUR 20 MÈTRES

GRANVILLE. — La direction des vents laissait craindre le pire sur le littoral granvillais à l'occasion de la grande marée de 112.

Il y a eu bien sûr, quelques dégâts, mais minimes par rapport à d'autres secteurs, beaucoup plus touchés.

C'est la marée de samedi matin qui a causé le plus de dégâts, en raison du vent de secteur Ouest, qui a soufflé à la pointe du Roc à 112 km/h.

Ce vent a grossi considérablement la mer, qui est remontée, à l'heure de la marée, dans les égoûts, et qui a débordé dans les bas quartiers du centre-ville, où plusieurs caves ont été inondées ce qui a nécessité le concours des sapeurs pompiers.

Le café de la Poste, rue Commandant Yvon, a été particulièrement touché et c'est une vingtaine de centimètres d'eau qui avait pénétré dans l'établissement. Les remblais de terre du futur port de plaisance ont été rognés par la mer.

La cale d'Hacqueville a souffert également de la tempête et des blocs de granit, évalués à plus de deux tonnes, ont été détachés sur une dizaine de mètres et projetés par les vagues une vingtaine de mètres plus loin.

Dans ce même secteur, un remblai de terre, qui se trouvait devant

la zone des cabines, a été mangé en grande partie par les vagues.

Devant le Centre Régional de Nautisme, l'enrochement a aussi été détérioré en un endroit, mais là comme par ailleurs, les dégâts sont limités.

A Kairon, au lotissement Belle-Rive, la plupart des propriétaires de bord de mer avaient pris la sage précaution de renforcer la digue d'enrochement avec un apport supplémentaire de blocs de granit. Il y a eu quelques fissures sur la promenade, mais sans danger.

Dans ce secteur, les riverains avaient été mis en état d'alerte par la Protection Civile, qui souhaitait en cas d'urgence qu'une évacuation rapide soit effectuée dans la nuit de samedi à dimanche où un fort coup de vent était prévu.

En réalité, il n'y a rien eu à déplorer.

Dimanche, un vent de Sud Sud-Ouest soufflait encore en larges rafales. Une pointe de 101 km/h était enregistrée le matin et vers 15 h, le vent « remontait » encore, mais la mer subissait son reflux.

Le personnel des carrières ornaies, de Donville-les-Bains, a fourni un gros effort pendant cette marée, en renforçant les endroits touchés, ce qui a évité une aggravation par la suite.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) :

9 février : 112 et 109

10 février : 105 et 100

10 et 12 janvier 1978	Saint-Pair-sur-Mer	N°22
<p>► Rapport du Directeur de la DDE du département de la Manche concernant la tempête des 10, 11, 12, et 13 janvier 1978, 13 janvier 1978, Archives départementales de la Manche, 1332W70</p> <div data-bbox="188 398 1401 600" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"><p style="text-align: center;">- <u>SAINT-PAIR-BELLE-RIVE</u> -</p><p style="text-align: center;">La plateforme de la digue a subi des dégâts limités ; toutefois, ceux-ci pouvant entraîner certains dangers pour les piétons, il a été demandé au Maire de prendre les mesures de sécurité nécessaires.</p></div> <p>► Source : SHOM</p> <p>Coefficient de marées (Granville) :</p> <p>10 janvier : 108 et 109</p> <p>11 janvier : 109 et 107</p> <p>12 janvier : 104 et 100</p> <p>13 janvier : 94 et 88</p>		

30 mars 1979

Saint-Pair-sur-Mer

N°23

► Association syndicale de Belle-Rive, Réparation des dégâts dûs aux tempêtes, note de présentation, 30 octobre 1979, Archives départementales de la Manche, 1332W71

I - OBJET DU DOSSIER -

Lors de la tempête du mois de Mars 1979 correspondant avec une marée de vive-eau, la plate-forme supérieure de l'ouvrage de défense contre la mer de l'ASSOCIATION SYNDICALE DE BELLE-RIVE à SAINT-PAIR SUR MER a subi des dommages importants caractérisés par un affaissement des enrochements en haut du perré mettant à nu le terrain naturel situé en arrière des blocs.

Ce terrain est constitué de matériaux fins, généralement du sable, qui se trouvent entraînés par les lames venant battre le perré et créant ainsi des brèches dans la plate-forme supérieure.

Le présent dossier a pour objet l'affectation de la subvention accordée par l'Etat à l'ASSOCIATION SYNDICALE DE BELLE-RIVE pour la réalisation des travaux qu'il a fallu entreprendre d'urgence pour éviter une détérioration totale de la plate-forme.

II - DISPOSITIONS TECHNIQUES -

Les travaux de réparation entrepris ont consisté en :

- la mise en place d'une couche de moellons 100/400 appuyés sur le terrain naturel ;
- la mise en place d'enrochements d'apport en avant des moellons jusqu'au niveau de la plate-forme.

Le profil en travers schématique joint au présent dossier, indique ces dispositions.



► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) : 110 et 106

23 novembre 1984	Jullouville	N°24
-------------------------	--------------------	-------------

► Ouest-France, 26 novembre 1984, Archives départementales de la Manche, JAL/220/380

La tempête sur le littoral granvillais 133 km/h vendredi soir

GRANVILLE — Conqu берег avec une marée qui avait un coefficient de 103, la tempête qui a soufflé sur le littoral de la côte des grandes marées n'a en réalité cause que peu de dégâts malgré un vent qui a soufflé à 133 km/heure à 21 h 30.

D'une plage à l'autre

Vendredi soir, en raison de la marée et des vagues qui déferlaient, une partie du boulevard des Amiraux, à Granville, était interdite à la circulation. L'envolement a été légèrement sapé alors que le trottoir était détrempé ce qui nécessitait l'intervention du personnel de la ville et de l'équipement pour enlever terre et sable accumulés sur la chaussée, un travail qui fut effectué au cours de la nuit et une partie à la machine de samedi.

A Saint-Pair-sur-Mer, le sable qui se trouvait au pied de la digue a été enlevé par les vagues laissant apparaître l'envolement de base et quelques vieux troncs de

le toit de Slesay. La pied de la cale centrale a été totalement délogé par la mer mais, par contre, le petit pont qui permet de franchir la Saige aux limites des plots de Saint-Pair et de Granville a été totalement recouvert par du gravier et de sable qui a eu pour incidence de faire remonter le cours d'eau en amont.

A Jullouville et à Carottes, le sable a également recouvert sur la plage à certains endroits de plus d'un mètre. Ce bouleversement du littoral granvillais a fait le bonheur des chasseurs de minéraux qui ont rasé chaque mètre carré de sable avec leurs « potes à frê ».

A Jullouville le niveau de la plage a remonté considérablement, faisant disparaître une partie des escaliers d'accès à la plage.

A Granville la mer a sapé l'envolement du boulevard Maréchal.

A Saint-Pair les vagues ont amené le sable au pied de la digue.

Vendredi, à 21 h 50 au lieu dit « La Coignée », à Saint-Michel-des-Loups, un cyclomotoriste conduit par M. Jean-Claude Lambert, 47 ans, demeurant 221, route de Coutances, à Donville-les-Bains (50), a heurté un arbre abattu par la tempête. Grièvement blessé, le conducteur a été transporté à l'hôpital de Granville.

NE SOYEZ PAS EN INFRACTION. NE PERTURBEZ PAS L'ÉCOULEMENT DES COMMUNICATIONS. ELAGUEZ VOS ARBRES ET VOS HAIES AU VOISINAGE DES LIGNES TÉLÉPHONIQUES. C'est un crime de la direction des Télécommunications.

► La Manche Libre, 2 décembre 1984, Archives départementales de la Manche, JAL/305/37

tempête : des pointes à plus de 130 km/h

A Jullouville, près de deux mètres de sable ont recouvert la dune.

La tempête qui s'est abattue au fin de semaine dernière sur l'ensemble du territoire granvillais n'a pas épargné la région granvillaise. Dès la nuit de jeudi à vendredi, le vent a soufflé à plus de quarante-cinq nœuds, poussant même une pointe jusqu'à 122 km/h. Mais c'est vendredi soir que le vent s'est véritablement abîmé, atteignant la vitesse de 133 km/h.

Dès la nuit tombée, les services de l'équipement, la police, la gendarmerie et les sapeurs-pompiers ont dû intervenir à de très nombreuses reprises. Quai de Amiraux, par exemple, des pavés et des blocs de béton, des gravillons et du sable ont été projetés sur la chaussée. A partir de 19 h 30, l'éclairage public, en cet endroit, était inexistant et la police devait mettre en place une déviation. Deux factotums ont interdit l'accès du quai jusqu'à vers 1 h du matin. Les pompiers, pour leur part, sont intervenus trente-cinq fois au cours de cette période : tuiles arrachées, arbres abattus... Les dégâts ont été importants, sans toutefois provoquer de blessures graves. Il s'en est pourtant fallu de peu à plusieurs reprises. C'est ainsi qu'à vendredi soir, vers 22 h, un arbre est tombé sur un cyclomotoriste, M. Jean-Claude Lambert, de Granville, qui circulait à hauteur du lieu-dit « Les Platanes », à Granville. M. Lambert ne souffre que d'un traumatisme facial. Une heure avant, un autre Granvillais, M. André Renault, a eu une chance fantastique : il venait de quitter la cuisine de son domicile, rue des Moulins, lorsque la cheminée s'est écroulée sur la pièce. Route de Coutances, chez M. Daniel Marais, la cheminée est également tombée, causant la mort, de très importants dégâts matériels, mais pas de victimes.

Furtif ailleurs, sur la côte, la furie des éléments a mis à bas tout ce qui pouvait tomber. La circulation était rendue très dangereuse par le sable projeté sur les routes. A Jullouville, une bande de sable profonde parfois de près de deux mètres, a recouvert les dunes, entraînant au passage, poteaux et grillages. En définitive, pourtant, plus de peur que de mal.

► Source : SHOM
Coefficient de marées (Granville) : 102 et 102

23 novembre 1984	Saint-Pair-sur-Mer	N°25
-------------------------	---------------------------	-------------

► Estuaire du Thar, la D911 est coupée par des « paquets de mer », photo prise par Jean-Pierre David vers 9h/9h30 (marée descendante).



► Ouest-France, 26 novembre 1984, Archives départementales de la Manche, JAL/220/380

La tempête sur le littoral granvillais 133 km/h vendredi soir

GRANVILLE. — Conjugée avec une marée qui avait un coefficient de 103, la tempête qui a soufflé sur le littoral de la côte des grandes marées n'a en réalité causé que peu de dégâts malgré un vent qui a soufflé à 133 km/heure à 21 h 30.

Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, le vent avait également soufflé en tempête et vendredi matin à 0 h 50, la sémaphore du Roc indiquait déjà une pointe de vents de direction ouest supérieure à 122 km/heure.

Au cours de la nuit de vendredi à samedi, le vent prenait une orientation ouest-sud-est et soufflait une grande partie de la nuit à une moyenne de 50 nœuds soit 90-95 km/h. Les rafales de vent eurent pour incidence de défoncer quelques toitures, d'arracher des arbres et d'activer des télévisions. À noter que six appareils de téléphones et de T.D.F. ont été sur le pied de guerre pour retarder des lignes.

D'une plage à l'autre

Vendredi soir, en raison de la marée et des vagues qui déferlaient, une partie du boulevard des Amiraux, à Granville, était interdite à la circulation. L'engorgement a été légèrement sapé alors que le trottoir était détérioré ce qui nécessita l'intervention du personnel de la ville et de l'Équipement pour enlever terre et sable accumulés sur la chaussée, un travail qui fut effectué au cours de la nuit et une partie à la mainée de samedi.

À Saint-Pair-sur-Mer, le sable qui se trouvait au pied de la digue a été enlevé par les vagues laissant apparaître l'engorgement de base et quelques vieux troncs de

la forêt de Solaiz. Le pied de la cale centrale a été totalement dégagé par la mer mais, par contre, le petit pont qui permet de franchir la Saige aux limites des plages de Saint-Pair et de Granville a été totalement recouvert par du gravier et de sable ce qui a eut pour incidence de faire remonter le cours d'eau en amont.

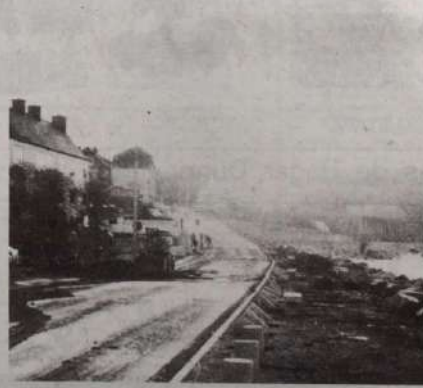
À Jullouville et à Carottes, le sable a également ramonté sur la plage à certains endroits de plus d'un mètre. Ce bouleversement du littoral granvillais a fait le bonheur des chercheurs de métaux qui ont raté chaque mètre carré de sable avec leurs « pelles à fibre ».



À Jullouville le niveau de la plage a remonté considérablement, faisant disparaître une partie des escaliers d'accès à la plage.



À Granville la mer a sapé l'engorgement du boulevard Maritime.



À Saint-Pair, les vagues ont enlevé le sable au pied de la digue.

Vendredi, à 21 h 50 au lieu dit « La Cosnière », à Saint-Michel-des-Loups, un cycliste conduit par M. Jean-Claude Lambert 41 ans, demeurant 221 route de Coulances, à Donville-les-Bains (50), a heurté un arbre abattu par la tempête. Grièvement blessé, le conducteur a été transporté à l'hôpital de Granville.

NE SOYEZ PAS EN INFRACTION
NE PERTURBEZ PAS L'ÉCOULEMENT DES COMMUNICATIONS
ÉLAGUEZ VOS ARBRES ET VOS HAIES AU VOISINAGE DES LIGNES TELEPHONIQUES
C'est un conseil de la Direction des Télécommunications

► Note du cabinet du Préfet du département de la Manche, 20 novembre 1984, Archives départementales de la Manche, 1332W71

J'ai l'honneur de vous donner ci-après le recensement des dégâts occasionnés lors de la tempête qui s'est produite dans la nuit au 23 au 24 novembre dernier.

Des vents violents (force 9 à 10) de secteur Ouest/Sud-Ouest conjugués avec une marée de vive eau (coefficient 103) ont occasionné de nombreux dégâts, principalement dans le Nord du Département, dans les secteurs de PORTBAIL, LES PIEUX et FLAMANVILLE.

1°/ - PORTS -

Les dégâts aux installations portuaires proprement dites sont peu importants

PORTBAIL	200.000 F
GRANVILLE	150.000 F

sauf pour DIELETTE pour lequel notre estimation initiale des dégâts risquait d'être considérablement dépassée. En effet, nous constatons maintenant une désolidarisation du parement extérieur de la digue qui laisse craindre une ruine complète de l'ouvrage, sauf si des travaux dont les coûts sont considérablement importants (de l'ordre de 6 MF) ne sont pas entrepris rapidement.

2°/ - CALES -

Quelques cales ont été endommagées à ANNEVILLE, ST-PAIR-sur-MER et BARNEVILLE.

► Délibération du Département de la Manche, Direction des investissements et des services économiques, 17 décembre 1984, Archives départementales de la Manche, 1332W71

La dernière tempête a causé d'importants dégâts sur le littoral et, certains points, particulièrement exposés, nécessitent des mesures de protection dans les meilleurs délais. Il s'agit de :

- . la zone située entre la rue de Scissy et la Fontaine St Gaud à Saint Pair sur Mer : travaux estimés à 500 000 F. (maître d'ouvrage : Commune de Saint Pair sur Mer).

► Note de l'Ingénieur d'arrondissement de la DDE du Département de la Manche à Monsieur l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, 4 décembre 1984, Archives départementales de la Manche, 1340W187

Une réunion s'est tenue à la mairie de St Pair avec M. le Président pour étudier les dégâts provoqués par la dernière tempête au groupe de maisons qui comprend sa propriété.

Les murs de protection sur la plage sont individuels et ont maintenant leur fondation apparente. L'abaissement du niveau de la plage a été accentué devant ces murs qui réfléchissent la houle et donc augmentent localement son action érosive.

La solution proposée consiste à combler la cuvette devant ces murs avec du sable ou de la tanguie et à disposer des enrochements au pied des murs afin de briser l'énergie de la houle.

► **Avant-projet sommaire de la DDE du Département de la Manche Travaux de protection contre la mer, 12 décembre 1984, Archives départementales de la Manche, 1340W187**

SITUATION ACTUELLE

Depuis plusieurs années, la plage de la commune de Saint-Pair dans sa partie nord subit un dégraissement général du sable sur l'ensemble de l'estran, ayant pour effet de mettre à nu les fondations des ouvrages particuliers de défense contre la mer.

Ces ouvrages sont des murs en maçonnerie de moellons, de 8 à 10 m de hauteur, fondés sur la tange au moyen d'un hérisson de cailloux. Ils présentent un léger fruit de 1/10 à 1/8 environ.

Face à ces ouvrages, et par réflexion de houle, il s'est créé une excavation de 5 à 8 m de large et profonde de 1 m environ, où apparaît la tange naturelle de la baie.

Ainsi les murs assurant la protection des propriétés riveraines présentent des fondations apparentes, voire même dans quelques cas non portantes, ne possédant plus de butée de pied. Il est donc à craindre un glissement général de ces ouvrages.

TRAVAUX ENVISAGES

L'origine de ce dégraissement du pied des ouvrages tient dans la nature même de ces ouvrages, constitués d'une paroi lisse très réfléchissante.

► **Source : SHOM**

Coefficient de marées (Granville) : 102 et 102

12 et 13 février 1990

Saint-Pair-sur-Mer

N°26

► Notice de l'Ingénieur des T.P.E. à l'Ingénieur subdivisionnaire des T.P.E., Digue de défense contre la mer, dégâts occasionnés par la tempête des 12 et 13 février 1990, Archives départementales de la Manche, 1332W73

Dégâts occasionnés par la tempête des 12 et 13 Février 1990

NOTICE

Depuis la fin du mois de Janvier, les tempêtes répétées ont provoqué un abaissement très important du niveau du sable sur l'ensemble des plages de la côte ouest du Département.

Ce phénomène a été particulièrement important à Saint Pair Sur Mer au droit de la digue communale réalisée au début des années 60 entre la rivière "La Seighe" et l'avenue de Scissy.

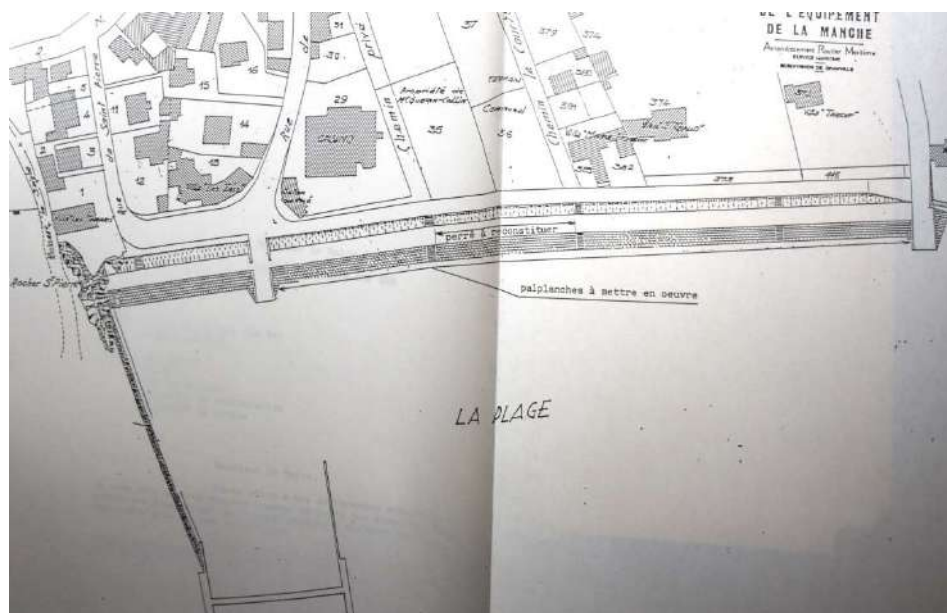
L'ouvrage dans sa majeure partie est fondé sur une couche de marne qui s'est trouvée attaquée par la marée. Il s'en est suivi un départ de sable du corps de digue par en dessous de la fondation.

A la pleine mer du Lundi 12 Février matin - coef 94 - deux dalles préfabriquées du perré ont été enlevées et il a été constaté une déformation du perré entre les deux escaliers.

Pendant la période de basse mer, les employés communaux ont comblé avec du béton la cavité laissée par les deux dalles. Un massif de béton a également été mis en place en pied de digue pour essayer d'éviter le départ du sable.

La marée du 12 au soir - coef. 92 - mer forte - a démoli le perré sur une longueur de 10 m environ et depuis la pleine mer du 13 au matin - coef. 89 - mer forte :

- une trentaine de mètres d'ouvrage sont complètement désorganisés ;
- des vides se sont produits de part et d'autre de cette brèche en arrière des blocs du perré, provoquant progressivement un affaissement de nouveaux éléments ;
- la plateforme supérieure est partiellement détruite, avec un risque de rupture pour une canalisation d'assainissement installée en dessous de la plateforme.



► Ouest-France, date non précisée, Archives départementales de la Manche, 1332W71

conseil municipal les problèmes de la digue



La digue après la tempête.

Photo Ferdriau

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 19 pour prendre les décisions nécessaires à la reconstitution de la digue endommagée lors de la dernière tempête. Invité par M. Olivier, M. Décorie, ingénieur conseil de la DDE maritime, vient de faire une étude complète sur les travaux à entreprendre. Il est venu expliquer les causes de l'effondrement d'une partie de la digue construite en 1964 sur une longueur de 240 mètres.

Le niveau du sable qui a considérablement baissé de 2 à 3 mètres est à l'origine des infiltrations des eaux sous les fondations creusant jusqu'à la mer. Il y a des solutions pour retenir le sable mais c'est un problème à résoudre ultérieurement. Ensuite, M. Décorie a fourni des explications techniques assez ardues sur les travaux qui seront entrepris. D'ailleurs l'entreprise T.P.M. était sur place le lendemain des intempéries.

Dans un premier temps il faut, sans attendre, protéger ce qui est intact avant la grande marée du 28 février. Les travaux sont évalués à 1.450.000 F. Déductions faites des subventions du département, de la région et peut-être de l'Etat, la part de la commune sera de 135.575 F. Le choix de l'entreprise T.P.M., le concours de la DDE, et les conditions de financement ont été votés à l'unanimité.

► Rapport de l'Ingénieur subdivisionnaire des T.P.E., Littoral de Pirou au Mont-Saint-Michel, dégâts tempête, 20 février 1990, Archives départementales de la Manche, 1332W73

Le présent rapport a pour objet de présenter à Monsieur le Président du Conseil Général de la Manche les conséquences des différentes tempêtes de ce début d'année sur le littoral depuis Pirou jusqu'au Mont Saint-Michel et sur le port de Granville.

—oOo—

Sur le littoral d'une façon générale nous pouvons dire que le niveau des plages a baissé de façon très importante (de un à trois mètres par endroit) et que les cordons dunaires non protégés ont subi un recul très significatif (de quelques mètres à une bonne dizaine de mètres).

Les secteurs qui ont été les plus touchés sont les suivants:

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE ST-PAIR ET JULLOUVILLE

La protection de la cale du Pont Bleu ayant été affaiblie et quelque peu désorganisée, le Syndicat intercommunal a décidé de réaliser des travaux urgents comprenant en particulier l'apport de 60 tonnes d'enrochements.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE ST-P

La protection de l'ée et quelque peu désorganisé de réaliser des travaux urgent de 60 tonnes d'enrochements.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) :

12 février : 93 et 91

13 février : 88 et 85

26, 27 et 28 février 1990

Saint-Pair-sur-Mer

N°27

► Ouest-France, date non précisée, Archives départementales de la Manche, 1332W71

Sur la côte des grandes marées Des rafales de 130 km/h

GRANVILLE. — C'est vers 7 h hier matin qu'Éole a passé la vitesse supérieure pour, semble-t-il, conjuguer ses effets dévastateurs avec la marée dont le coefficient atteignait 108.

Au sémaphore du Roc, à Granville, plusieurs rafales de vent ont été enregistrées au dessus de 129 km/h. En début d'après-midi, Éole circulait encore à plus de 100 km/h sur le littoral.

Le comité des fêtes a jugé plus sage d'annuler le traditionnel défilé des chars, prévu pour le Mardi gras. Seul l'harmonie municipale et des groupes travestis ont bravé vent et crachin pour vivre les dernières heures du carnaval.

Hier matin à l'heure du flot la côte des grandes marées ressemblait à un champ de neige. Pous-sée par le vent l'écume recouvrait le sol déjà jonché de sable arraché aux plages et dunes.

Les dégâts

A Saint-Pair-sur-Mer. — La digue qui avait été fortement endommagée les 12 et 13 février, a été une fois encore malménée. Les vagues ont à nouveau déplacé des blocs de ciment et enlevé le revêtement de la promenade inférieure. Le glacis supérieur a été aussi attaqué, à hauteur du poste de secours.

Au Pont-Bleu. — La dune a reculé d'environ trois mètres. Les clôtures ont été arrachées. L'escalier qui permettait l'accès à la plage est dans le vide.

A Jullouville. — Le sable qui s'était accumulé sur la plage au cours des dernières marées a disparu, sur une hauteur de plus de quatre mètres. Pour retrouver un aspect semblable de la plage, il faut, paraît-il, remonter à 1936.

Les 3/4 des cabines de bains alignées sur la digue, sont aujourd'hui sans porte. Inutile de dire que le contenu des cabines, a lui aussi suivi le retrait de la mer.

En bordure du littoral, plusieurs garages et sous-sol ont été envahis par l'eau.

A Donville-les-Bains. — Les dégâts sont également importants. Les glaces du bar « le Manhattan », ont été cassées par la houle, comme il y a deux ans.

L'intérieur du bar a été envahi par l'eau, qui a causé des dégâts importants. Les pompiers sont intervenus sur place.

Devant le bâtiment de l'Ermitage, les résidents ont lutté contre l'écume qui s'accumulait devant les portes des garages. Malgré cette intervention, les sous-sols ont été envahis par l'eau.

Tout le revêtement du parking devant le bowling a été enlevé. Seul l'enrochement a résisté.

A Bréville-sur-Mer. — Près du camping l'Oasis, les grillages des tennis et leurs supports ont été couchés par le vent.

A Coudeville. — Beaucoup de sable est parti au niveau de la digue. Les fondations de l'extrémité de la cale sont apparentes.

A Saint-Martin-de-Bréhal. — La mer a franchi le carrefour central qui est à proximité de la cale. Sur cette plage, du sable a également disparu.

Toute la journée hier, les agents d'EDF et des PTT ont été sur la brèche pour rétablir les lignes. Les employés communaux sont également intervenus pour enlever le sable qui s'est accumulé en de nombreux endroits sur les chaussées. De nombreuses antennes de télévision seront à remplacer, ainsi que des tuiles et des ardoises.

► Presse de la Manche, 28 février 1990, Archives départementales de la Manche, 1332W71

La côte granvillaise encore touchée

Un fort coefficient de marée conjugué à la tempête a eu pour conséquence de provoquer de nombreux dégâts sur le littoral granvillais. A Donville-les-Bains, les dunes ont souffert. Le parking de l'Hermitage n'est plus que plaques de béton et cailloux. Les vitres du café « Le Manhattan », situé en bord de mer ont explosé sous la violence des vagues. Un peu plus loin, des cabines ont été emportées. A Granville, hier matin, la mer est remontée par les

égouts de la ville inondant quelques rues. Des tas de sables se sont amoncelés sur la route menant à Saint-Pair-sur-Mer rendant la circulation dangereuse. De même, toutes les routes du bord de mer étaient inondées par les embruns au plus fort de la marée.

A Saint-Pair-sur-Mer, la mer a continué son œuvre entamée lors de la dernière tempête en creusant un peu plus profondément la brèche dans la digue,

actuellement en réparation. Le revêtement supérieur a lui aussi été endommagé. De Kairon à Carolles-Plage, le sable, des buissons, des branches d'arbres encombrant les routes. Les lignes téléphoniques ont été coupées mettant sur le pied de guerre les services de France Télécom. Sur la côte, on craint une nouvelle offensive des éléments cette nuit et demain matin avec un nouveau coefficient de 108 et 107.

► Ouest-France, 2 mars 1990, Archives départementales de la Manche, 1332W71



Au Pont-Bleu, deux maisons sont menacées par le recul de la dune.



Au Plat-Gousset, le ballet de la mer

C'est le ras le bol général. Chaque matin, c'est un lot de surprises désagréables qui s'échoue sur le littoral du pays granvillais. Les habitants et les marins, qui ne peuvent sortir du port en ont ras le bol et se demandent quand Éole cessera de cogner sur la côte des grandes marées.

Le vent qui mercredi soir, vers 19 h 30, a soufflé de secteur Ouest à 119 km/h, s'est calmé un peu hier, variant sa vitesse entre 65 et 75 km/h.

Les dernières marées qui viennent de se succéder ont encore aggravé les dégâts sur le front de mer. Les municipalités commencent à s'inquiéter, car l'addition sera lourde, très lourde en certains endroits.

A Donville-les-Bains : Avant la colonie le Nid bleu, la dune vient

de reculer d'une dizaine de mètres sur une longueur de 70 à 80 m.

Le sable qui protégeait le pied de la digue, sur une hauteur de quatre mètres environ a fondu comme neige au soleil.

Plusieurs cabines de bains ont été renversées par les coups de butoir du vent alors que la marée, a encore labouré un peu plus, le parking de l'Ermitage.

A Saint-Pair-sur-Mer : Chaque marée apporte un supplément d'inquiétude aux Saint-Pairais. « On a l'impression que la mer est toujours là. Elle arrive avant l'heure prévue et s'attarde longtemps », fait remarquer Mme Privez, adjoint au maire, rencontrée lors d'une visite de surveillance sur points sensibles.

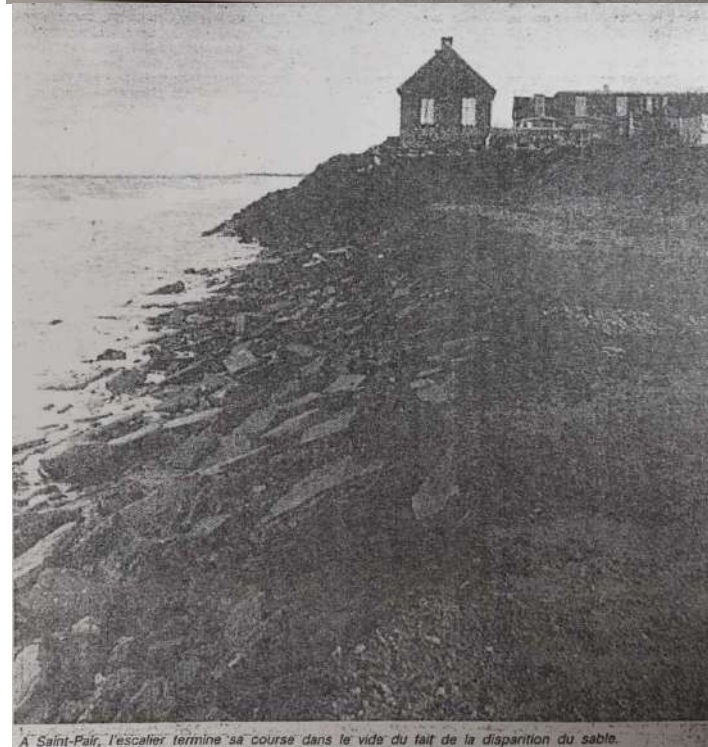
Le sable est descendu de deux mètres et maintenant les rochers affleurent à droite de la cale et dans d'autres endroits la couche de marne est sérieusement entamée.

La nuit dernière les blocs dispo-

sés pour colmater le trou dans le glacis supérieur sont restés en place, mais par contre à cinquante mètres de la rue de Scissy, une partie de ce même glacis a été emporté par la mer.

Au Pont-Bleu : Les vagues émiettent à chaque marée la dune. Deux maisons qui se situent sur le territoire de la commune de Jullouville, à gauche de la cale, sont dangereusement menacées du fait que le recul du terrain s'est considérablement accentué. La nuit dernière les vagues ont rogné encore plusieurs mètres, mettant ainsi les maisons à environ 4 à 5 mètres du bord. D'après les riverains, ce serait une dizaine de mètres de dune qui ont été mangés par le flot.

A Jullouville : A proximité du lotissement De-Tonge, les cabines de bains sont en surplomb, au dessus de la plage. La mer a creusé sous leur assise de béton,



A Saint-Pair, l'escalier termine sa course dans le vide du fait de la disparition du sable.

► Ouest-France, date non précisée, Archives départementales de la Manche, JAL/220/455



Entre chaque marée des entreprises remplacent les blocs de granit comme ici à Kairon.

tempête la digue s'effondre

Des vents de 130 km/h et une mer déchainée ont eu raison de la première digue à hauteur du poste de sauvetage situé, heureusement, sur la deuxième plate-forme.

Les dégâts sont importants et la digue

s'est effondrée, lundi dernier, sur une longueur de 20 mètres. Les fondations ont été tellement sapées par la mer, très violente, qu'on a découvert des vieux troncs d'arbres, vestiges de l'ancienne forêt de Scissy, ravagée par les marées d'équinoxe de 709.

► Réparation et confortement d'un ouvrage de défense contre la mer, Réunion de chantier du 9 mars 1990, Archives départementales de la Manche, 1340W152

* OBSERVATIONS

Les tempêtes de fin février ont occasionné de nouveaux dégâts notamment :

- le talus supérieur a été localement endommagé ;
- la plateforme en enrobé a été complètement détruite

Un avenant au marché permettra de régulariser les travaux entrepris entre les pleines mers de ces tempêtes pour limiter l'érosion du talus supérieur (travaux inférieurs à 50 000 F TTC).

La plateforme sera refaite en enrobé. Une estimation détaillée sera fournie dans la semaine par la D.D.E. à la commune, les travaux de réfection de la plateforme feront l'objet d'une consultation d'entreprises.

► Réparation et confortement d'un ouvrage de défense contre la mer, Dossier technico-financier, 9 mars 1990, Archives départementales de la Manche, 1340W152

I - OBJET DU DOSSIER

Le présent dossier a pour objet de proposer l'affectation de de la subvention accordée par la Région à la commune de SAINT-PAIR SUR MER pour la réalisation des travaux d'urgence sur la digue de défense contre la mer endommagée par les tempêtes de Février 1990.

II - NATURE ET ETENDUE DES DEGATS

Les tempêtes qui se sont succédées au début de l'année 1990 ont provoqué un abaissement très important du niveau du sable sur les plages de la côte Ouest du Département.

Ce phénomène a été particulièrement important à Saint-Pair sur mer au droit de la digue communale réalisée au début des années 60 entre la rivière "La Seighe" et l'avenue de Scissy.

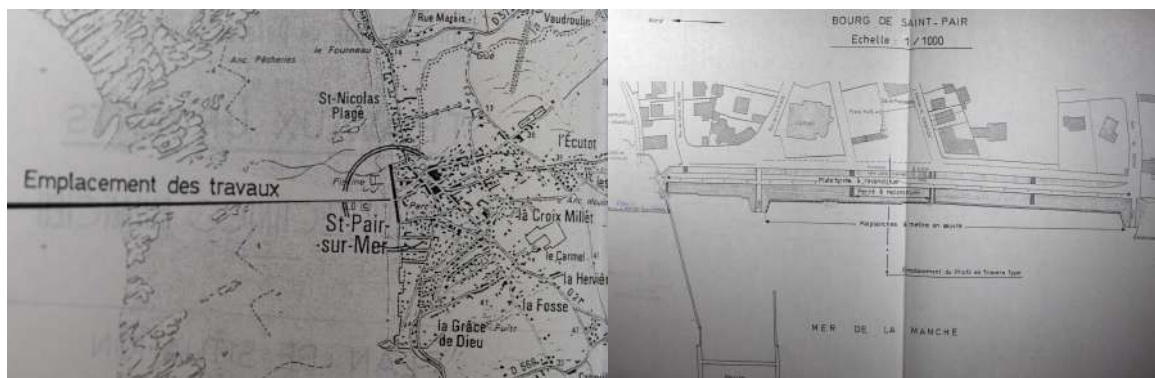
L'ouvrage dans sa majeure partie est fondé sur une couche de marne qui s'est trouvée attaquée par la marée. Il s'en est suivi un départ de sable du corps de digue par en dessous de la fondation.

Lors de la tempête des 12 et 13 Février 1990, la marée a détruit le perré de la digue sur une longueur de 30 mètres environ et créé des vides de part et d'autre de cette brèche, entraînant progressivement un affaissement de nouveaux éléments.

Les travaux entrepris en extrême urgence ont permis d'empêcher toute dégradation supplémentaire du perré en dalles béton.

Mais lors des tempêtes des 26 au 28 Février correspondant avec un coefficient de marée important, la plateforme en haut du perré, déjà endommagée le 13 Février, a été totalement détruite, mettant en danger la tenue de l'ensemble de l'ouvrage.

Devant la gravité de la situation, la Commune a décidé de réaliser, sans délai, les travaux nécessaires pour assurer la sauvegarde de l'ouvrage et demandé l'autorisation de procéder immédiatement à la remise en état de l'ouvrage, avant l'attribution éventuelle de subvention. Cette autorisation a été accordée par une délibération du Conseil Régional en date du 16 Février 1990.



► **Source : Facebook, Association Défense Mer Kairon – St-Pair-sur-Mer**

Recul du trait de côte immédiatement au Sud de Kairon Plage au lieu dit "les Sapins" (commune de Jullouville) suite à la tempête de 1990 (source : DDE50)



► **Source : SHOM**

Coefficient de marées (Granville) :

26 février : 101 et 104

27 février : 106 et 107

28 février : 106 et 103

26, 27 et 28 février 1990

Jullouville

N°28

► Ouest-France, date non précisée, Archives départementales de la Manche, 1332W71

Sur la côte des grandes marées Des rafales de 130 km/h

GRANVILLE. — C'est vers 7 h hier matin qu'Éole a passé la vitesse supérieure pour, semble-t-il, conjuguer ses effets dévastateurs avec la marée dont le coefficient atteignait 108.

Au sémaphore du Roc, à Granville, plusieurs rafales de vent ont été enregistrées au dessus de 129 km/h. En début d'après-midi, Éole circulait encore à plus de 100 km/h sur le littoral.

Le comité des fêtes a jugé plus sage d'annuler le traditionnel défilé des chars, prévu pour le Mardi gras. Seul l'harmonie municipale et des groupes travestis ont bravé vent et crachin pour vivre les dernières heures du carnaval.

Hier matin à l'heure du flot la côte des grandes marées ressemblait à un champ de neige. Poussée par le vent l'écume recouvrait le sol déjà jonché de sable arraché aux plages et dunes.

Les dégâts

A Saint-Pair-sur-Mer. — La digue qui avait été fortement endommagée les 12 et 13 février, a été une fois encore malmenée. Les vagues ont à nouveau déplacé des blocs de ciment et enlevé le revêtement de la promenade inférieure. Le glacis supérieur a été aussi attaqué, à hauteur du poste de secours.

Au Pont-Bleu. — La dune a reculé d'environ trois mètres. Les clôtures ont été arrachées. L'escalier qui permettait l'accès à la plage est dans le vide.

A Jullouville. — Le sable qui s'était accumulé sur la plage au cours des dernières marées a disparu, sur une hauteur de plus de quatre mètres. Pour retrouver un aspect semblable de la plage, il faut, paraît-il, remonter à 1936.

Les 3/4 des cabines de bains allignées sur la digue, sont aujourd'hui sans porte. Inutile de dire que le contenu des cabines, a lui aussi suivi le retrait de la mer.

En bordure du littoral, plusieurs garages et sous-sol ont été envahis par l'eau.

A Donville-les-Bains. — Les dégâts sont également importants. Les glaces du bar « le Manhattan », ont été cassées par la houle, comme il y a deux ans.

L'intérieur du bar a été envahi par l'eau, qui a causé des dégâts importants. Les pompiers sont intervenus sur place.

Devant le bâtiment de l'Ermitage, les résidents ont lutté contre l'écume qui s'accumulait devant les portes des garages. Malgré cette intervention, les sous-sols ont été envahis par l'eau.

Tout le revêtement du parking devant le bowling a été enlevé. Seul l'enrochement a résisté.

A Bréville-sur-Mer. — Près du camping l'Oasis, les grillages des tennis et leurs supports ont été couchés par le vent.

A Coudeville. — Beaucoup de sable est parti au niveau de la digue. Les fondations de l'extrémité de la cale sont apparentes.

A Saint-Martin-de-Bréhal. — La mer a franchi le carrefour central qui est à proximité de la cale. Sur cette plage, du sable a également disparu.

Toute la journée hier, les agents d'EDF et des PTT ont été sur la brèche pour rétablir les lignes. Les employés communaux sont également intervenus pour enlever le sable qui s'est accumulé en de nombreux endroits sur les chaussées. De nombreuses antennes de télévision seront à remplacer, ainsi que des tuiles et des ardoises.

► Ouest-France, date non précisée, Archives départementales de la Manche, JAL/220/455

C'est le ras le bol général. Chaque matin, c'est un lot de surprises désagréables qui s'échoue sur le littoral du pays granvillais. Les habitants et les marins qui ne peuvent sortir du port en ont ras le bol et se demandent quand Éole cessera de cogner sur la côte des grandes marées.

Le vent qui mercredi soir, vers 19 h 30, a soufflé de secteur Ouest à 119 km/h, s'est calmé un peu hier, variant sa vitesse entre 55 et 75 km/h.

Les dernières marées qui viennent de se succéder ont encore aggravé les dégâts sur le front de mer. Les municipalités commencent à s'inquiéter, car l'addition sera lourde, très lourde en certains endroits.

A Donville-les-Bains : Avant la colonie le Nid bleu, la dune vient

de reculer d'une dizaine de mètres sur une longueur de 70 à 80 m.

Le sable qui protégeait le pied de la digue, sur une hauteur de quatre mètres environ a fondu comme neige au soleil.

Plusieurs cabines de bains ont été renversées par les coups de butoir du vent alors que la marée, a encore labouré un peu plus, le parking de l'Ermitage.

A Saint-Pair-sur-Mer : Chaque marée apporte un supplément d'inquiétude aux Saint-Pairais. « On a l'impression que la mer est toujours là. Elle arrive avant l'heure prévue et s'attarde longtemps », fait remarquer Mme Privez, adjoint au maire, rencontrée lors d'une visite de surveillance sur points sensibles.

Le sable est descendu de deux mètres et maintenant les rochers affleurent à droite de la cale et dans d'autres endroits la couche de marne est sérieusement entamée.

La nuit dernière les blocs dispo-

Au Plat-Gousset, le ballet de la n

sés pour colmater le trou dans le glacis supérieur sont restés en place, mais par contre à cinquante mètres de la rue de Scissy, une partie de ce même glacis a été emporté par la mer.

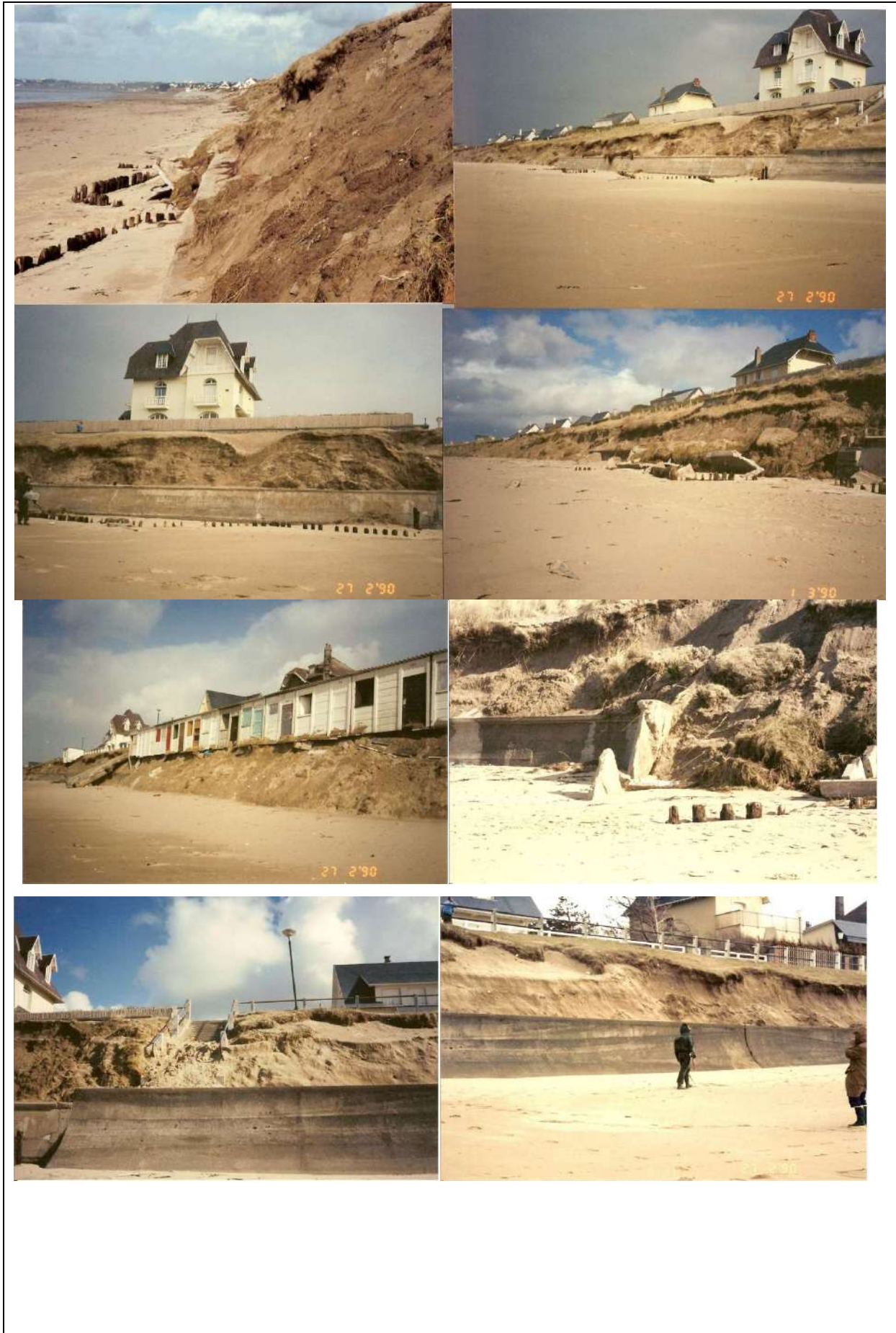
Au Pont-Bleu : Les vagues émiettent à chaque marée la dune. Deux maisons qui se situent sur le territoire de la commune de Jullouville, à gauche de la cale, sont dangereusement menacées du fait que le recul du la terrain s'est considérablement accentué. La nuit dernière les vagues ont rogné encore plusieurs mètres, mettant ainsi les maisons à environ 4 à 5 mètres du bord. D'après les riverains, ce serait une dizaine de mètres de dune qui ont été mangées par le flot.

A Jullouville : A proximité du lotissement De-Tonge, les cabines de bains sont en surplomb, au dessus de la plage. La mer a creusé sous leur assise de béton.

► **Direction Départementale de l'Équipement (Département de la Manche), Archives départementales de la Manche**



► **Conséquences de la tempête de février 1990, ASA Jullouville-Centre**



► Procès verbal de constat de Guy Duvelleroy Huissier de justice, 12 juillet 1990, Archives départementales de la Manche, 1340W71

Je, Guy DUVELLEROY, Huissier de justice à la résidence de GRANVILLE, y demeurant, 105 rue couraye, soussigné,

Me suis transporté à JULLOUVILLE, résidence les sapins n° 24, villa "skal" où Madame VESVAL m'a requis de constater :

- la distance entre sa propriété et l'encrochement effectué par le service maritime,
- la hauteur de dénivellation de la dune,
- la distance entre la dernière pierre de l'encrochement et l'escalier sud.

Déférant à cette réquisition, j'ai constaté ce qui suit :

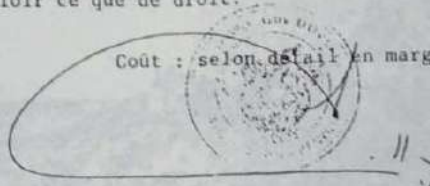
La distance entre la dernière pierre de l'encrochement et l'escalier sud permettant aux résidents d'accéder à la plage est de vingt huit mètres. L'escalier se situe entre les propriétés PARCON et BEFFY. La pierre est visible en bas et à gauche des clichés photographiques 1 - 2 - 3 annexés au procès-verbal.

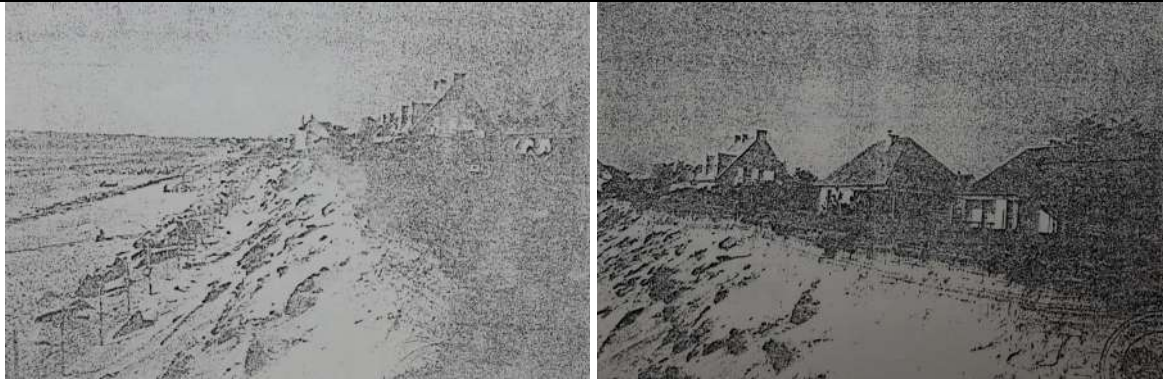
L'encrochement (cliché 3) se situe à une distance de quatorze mètres de la propriété de ma requérante (villa couverture ardoise sur le cliché 4).

Le dénivellé de la dune est d'environ huit mètres.

Telles sont les constatations que j'ai effectuées pour lesquelles j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Coût : selon détail en marge.





► DDE de la Manche, Association syndicale de Jullouville-Nord, Ouvrage de défense contre la mer, Dossier technico-financier, 6 décembre 1990, Archives départementales de la Manche, 1340W73

I - OBJET DU DOSSIER

Le présent dossier a pour objet de proposer l'affectation de la subvention accordée par la Région à l'Association Syndicale de Jullouville Nord pour la construction d'un ouvrage de protection contre la mer suite aux dégâts occasionnés par les tempêtes de Février 1990.

II - NATURE ET ETENDUE DES DEGATS

Le front de mer de l'association syndicale est constitué par une dune en sable d'une hauteur de 5 à 6 mètres.

Lors des tempêtes de février 1990, correspondant avec une marée de fort coefficient, la mer a très sérieusement attaqué le littoral et la crête des dunes au droit du périmètre syndical de Jullouville Nord a reculé de plus de 10 mètres.

Certaines villas, en particulier dans la partie Nord du périmètre, se sont ainsi retrouvées à moins de 10 mètres de la dune et avec une "falaise" verticale en sable de plusieurs mètres.

Une défense provisoire en enrochements a été mise en place aussitôt au droit des habitations les plus menacées,

Pour assurer de façon définitive la protection contre les attaques de la mer des terrains inclus dans son périmètre, l'association syndicale de Jullouville Nord a décidé de réaliser un ouvrage du type "perré en enrochements" sur la totalité du front de mer en commençant par le secteur le plus menacé.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) :

26 février : 101 et 104

27 février : 106 et 107

28 février : 106 et 103

10 mars 2008

Saint-Pair-sur-Mer

N°29

► La Manche Libre, 9 janvier 2000, Archives départementales de la Manche, JAL/221/183

Saint-Pair-sur-Mer

La Grâce de Dieu encore érodée par la tempête



Triste spectacle d'érosion à la Grâce-de-Dieu pour les habitués de la plage.

La falaise du parking de la Grâce-de-Dieu aura encore souffert des intempéries. A chaque conjugaison de vents violents et fortes marées, ce sont des tonnes de terre et de roches qui s'effondrent et partent à la baïlle. Cette fois-ci, le cordon dunaire près du blockhaus a lui aussi été sérieusement érodé. Déjà, en avril 2006, il avait fallu sécuriser les abords de la falaise,

suite à une semblable tempête. On pensait alors à procéder à un enrochement conséquent. Depuis, c'est resté en l'état. Il faut dire qu'en la matière rien n'est simple. Le domaine maritime est du ressort de la Direction départementale de l'Équipement maritime, le parking dépend de la commune, la route du département.

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) : 105 et 103

21 février 2015

Saint-Pair-sur-Mer

N°30

► La Manche Libre, 28 février 2015, Archives départementales de la Manche, 286/Météorologie

Le cordon dunaire a un peu souffert

La Manche Libre



A marée haute, au niveau du blockhaus de Kairon plage, le cordon dunaire est presque submergé.

SAINT-PAIR-SUR-MER

Avec l'arrivée des grandes marées de l'année 2015 et plus particulièrement une hauteur d'eau de 14,15 m à pleine mer le samedi 21 février, le syndicat mixte des bassins côtiers du Granvillais (SMBCG) et les élus des communes de Saint-Pair-sur-Mer et Jullouville craignaient d'éventuelles inondations dans le cas de conditions météorologiques défavorables. "Heureusement que les vents n'étaient pas ni plus forts ni plein Ouest. Alors positivement, il n'y a eu aucun dégât matériel ni

humain et seulement un tout petit débordement du Thar de quelques centimètres dans Kairon plage rue du Mont Saint-Michel" commente le maire, Bertrand Sorre. Avec les précipitations du vendredi 20 et un vent à 60 km/h, "nous avons atteint une hauteur d'eau de 14,25m soit une surcote de 10 cm" note le SMBCG. Pour éviter le pire, les agents municipaux ont donc mis en place les dispositifs pour réguler le débit du Thar au niveau des ponts de Lézeaux, du Guigeois et à la Rosé. "En amont

de la mare de Bouillon, les zones d'expansion de crue ont très bien fonctionné" constate le maire. Néanmoins, le cordon dunaire à l'embouchure du Thar qui évite que la mer ne s'engouffre trop vite dans le fleuve, a un peu souffert mais : "Que faire pour lutter contre la puissance de la mer ? Enrochement, pieux en bois... ? Difficile de trouver une solution..." pense l' élu. Déjà, les yeux se tournent vers la marée du dimanche 22 mars : "A 8 h 30, la hauteur d'eau sera de 14,24 m" rappelle le SMBCG.

Une grande marée sans gros dégâts

La Manche Libre

JULLOUVILLE

Les fortes marées du week-end du 21 février n'ont pas eu l'impact qu'on aurait pu craindre et tout le monde en est satisfait. Des dispositifs destinés à freiner le débit du Thar ont été mis en place sur les communes de Saint-Pair et de Saint-Pierre-Langers, aux ponts de la Rose et du Guigeois, mais le débit du cours d'eau a été raisonnable et son écoulement n'a pas été perturbé.

A Jullouville, le dispositif anti crue n'a pas été nécessaire au pont de Lézeaux et même les bords de mer ont été épargnés par les vagues qui n'ont rien détérioré. Les champs situés en contrebas du village Lézeaux ont accueilli plus d'échassiers que de coutume. Les aigrettes attirées par cette nouvelle retenue d'eau provisoire ont été les plus satisfaites de la situation. Il reste encore 3 semaines



Au pont de Lézeaux, le Thar a été raisonnable pour cette fois.

aux municipalités concernées par ce phénomène de crue pour tirer des conclusions de ce premier épisode afin d'accueillir le prochain.

La grande marée du siècle de coefficient 119 se déroulera le 21 mars et les données climatiques pourraient ne pas être aussi clémentes.

► **La Manche Libre, 21 mars 2015, Archives départementales de la Manche, JAL/306/49**

Une grande marée dans le calme

SAINT-PAIR-SUR-MER

Après les craintes pour la marée de février, les élus de Jullouville et Saint-Pair-sur-Mer se préparent à celle des 21 et 22 mars qui prévoit une hauteur d'eau à pleine mer de 14,24 m le dimanche à 8 h 50 (à 26 cm de la hauteur astronomique). Cette semaine précédente est annoncée par Météo-France avec des éclaircies. Les éventuelles petites précipitations ne devraient pas avoir d'influence sur le débit du fleuve Thar. En arrivant sur le week-end de grande marée (coefficient de 119), le temps prévu n'interviendra pas sur une éventuelle décote ou surcote de la hauteur d'eau. "Samedi 21 et dimanche 22, des vents de 25 km/h oscilleront entre le Nord-Ouest et le Nord-Est", prévoit la météo Basse-Normandie. Avec ses grandes marées, l'année 2015 est surveillée comme de l'huile sur le feu. Dès vendredi, le



Au mois de février, le cordon dunaire, protégeant les villas de Kairon-plage, a été attaqué.

personnel des services techniques sera en alerte pour intervenir à tout moment, si nécessaire, sur

les ponts de Lézeaux, du Guigeois et à la rosée. Informations, tél. 02 33 50 06 50.

► **Source : SHOM**

Coefficient de marées (Granville) : 117 et 115

12 janvier 2017

Saint-Pair-sur-Mer

N°31

► **La Manche Libre**, 21 janvier 2017, Archives départementales de la Manche, JAL/222/20



■ **La mer se déchaîne**

Le vent a soufflé sur une grosse partie de l'ouest de la France dans la soirée du jeudi 12 janvier, comme ici, à Saint-Pair, où les rafales entraînent les eaux sur la digue.

► **Source : SHOM**

Coefficient de marées (Granville) : 96 et 99

3 janvier 2018	Saint-Pair-sur-Mer	N°32
-----------------------	---------------------------	-------------

► Ouest-France, 4 janvier 2018, Archives départementales de la Manche, JAL/221/207



► Source : SHOM
Coefficient de marées (Granville) : 107

3 janvier 2018

Jullouville

N°33

► Ouest-France, 4 janvier 2018, Archives départementales de la Manche, JAL/221/207

Jullouville

Tempête Eleanor : « On s'attendait à pire »



Les ganivelles (au premier plan) ont été emportées par les vagues.

À Jullouville, on attendait avec une certaine inquiétude l'arrivée de la tempête Eleanor. Mais la commune a constaté peu de dégâts selon Philippe Siméon, responsable des services techniques.

« On dénombre une seule cabine de plage éventrée, annonce-t-il. Une partie de la dune entre la cale des Plaisanciers et Edenville a subi les assauts des vagues. Quant au haut de plage, il a été fortement dégrossi, le sable est parti. Des ganivelles ont été arrachées par les vagues. »

Pour le maire Alain Brière, « on s'at-

tendait à pire. Nous étions en pré-alerte. Nous avons pris un arrêté interdisant l'accès à la promenade Francois-Guimbaud. En outre, on avait anticipé la location d'engins et de matériels pour intervenir en cas de submersion. Dès 7 h, mercredi, le personnel des services techniques était sur le terrain, prêt à intervenir. »

Mercredi après-midi, le personnel de l'atelier municipal renforçait les parties fragilisées, au niveau de la partie dunaire d'Edenville, avec le sable amassé sur le parking des plaisanciers.

► La Manche Libre, Archives départementales de la Manche,

Tempête Eleanor : la digue a tenu



Les pieux en bois constituant la base de la digue nord sont à découvert. Les Services Techniques tentent de boucher les trous avec la tangue prise sur la plage à l'aide d'un tractopelle.

JULLOUVILLE

Tous les moyens ont été mis à disposition des Services Techniques lors du passage de la tempête Eleanor afin d'éviter une éventuelle catastrophe. "Nous étions en pré-alerte" a déclaré Alain Brière, maire de Jullouville, "nous avons aussitôt pris un arrêté interdisant l'accès à la promenade et nous avons anticipé la location d'engins et de matériels pour intervenir en cas de submersion marine dès mercredi 3, au matin. Les Services Techniques étaient sur le terrain".

500 à 600 m³ de sable qui avaient envahi la promenade et les parkings ont été remis à la plage. Ce sable qui a été retiré de la plage par la mer déchaînée, a même découvert la base de la digue Nord et les têtes de pieux en bois bloquant le pied de la digue en poussée horizontale. Certains se souviennent que la même situation s'était produite, il y a 25 ans, à Saint-Pair-sur-Mer. "Il ne faudrait pas que l'eau passe sous la digue sinon c'est la catastrophe" indique le maire. Les Services Techniques ont remis du

sable dans le creux en bas de la digue, dès mardi 9 janvier. "Nous remontons la tangue à la base des pieux, puis nous l'écrasons avec les tractopelles pour constituer un mortier solide" a indiqué Jean-Pierre David, adjoint au maire chargé des travaux et de l'urbanisme. Reste que quand la mer en a décidé autrement, elle peut avoir des réactions redoutables, et son verdict tombera dès les prochaines grandes marées attendues le 19 janvier et surtout le 2 février avec un coefficient de 109.

Des tétraèdres sur la plage



Les pieux en béton formaient une pyramide enfouie dans le sable et équipée d'une mine anti-char en son sommet.

JULLOUVILLE

Vestiges de la Seconde Guerre mondiale, des tétraèdres en béton armé ont été découverts sur la plage après le passage de la dernière tempête Eleanor. Ce modèle de tétraèdre anti-débarquement en béton avait la caractéristique particulière de recevoir sur leur "tête", une mine plate ayant la forme d'une assiette. Une pression déclenchait la mise à feu et les barges de débarquement qui s'y cognaient

explosaient. Les Jullouvillais d'un certain âge se souviennent même avoir joué, alors enfants, avec ces ouvrages abandonnés sur la plage par les troupes allemandes. Devenus maintenant des curiosités témoins de cette époque, l'un d'eux sera disposé par la municipalité sur le rond point de la Liberté au bout de l'avenue Eisenhower, où sont célébrés régulièrement les anniversaires de la libération de Jullouville en juillet 1944.

"Eléanore" a fait peur

SAINT-PAIR-SUR-MER

Devant les vents violents annoncés et combinés à des coefficients de marée importants allant jusqu'à 107, mercredi 3 janvier, le maire de Saint-Pair-sur-Mer a interdit tout stationnement sur le parking "Beausoleil" (embouchure du Thar).

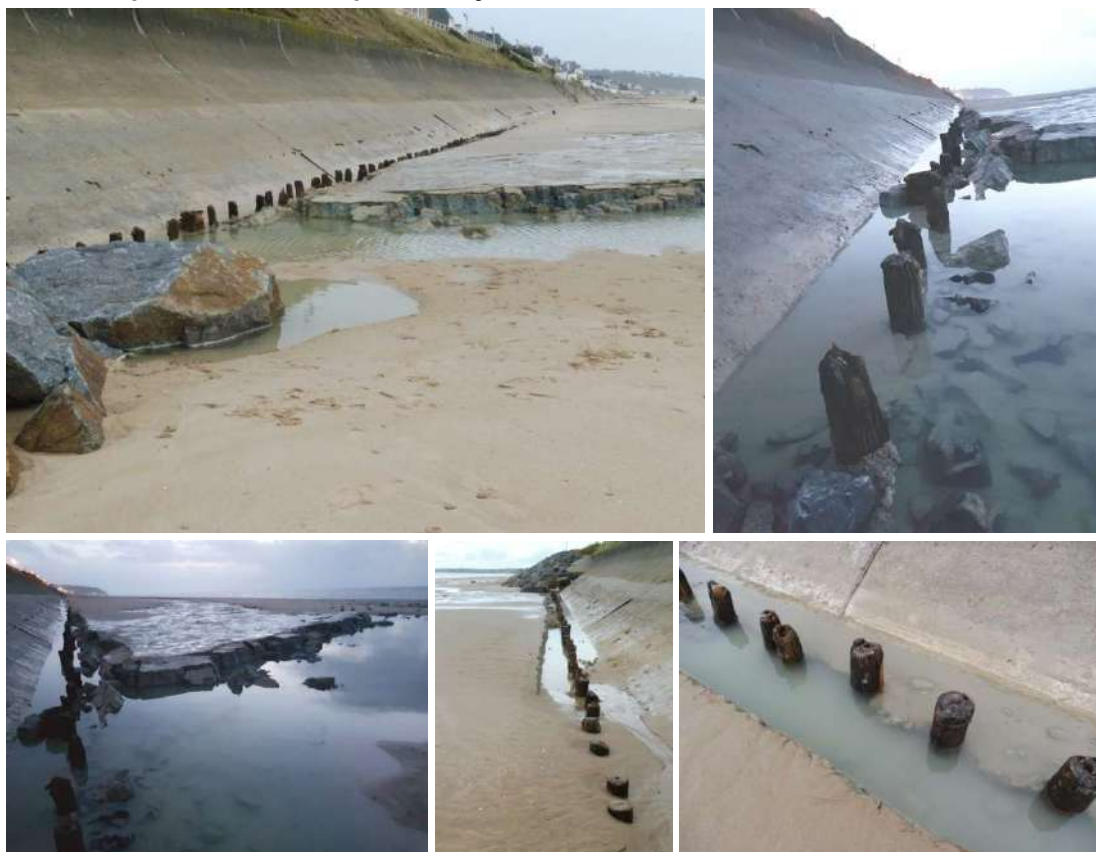
"Nous avons bien fait car la digue de protection (enrochement) a subi quelques dégradations. Nous allons devoir intervenir rapidement pour des travaux de réfection" constate le maire, Guy Lecroisey. Il est à noter que le quartier de Beausoleil est situé en zone inondable à risque. Par mesure de sécurité, la circulation et l'accès aux promenades de bord de mer et aux plages étaient interdits deux heures avant et après la pleine mer du mardi 2 au jeudi 4 janvier. La surprise est arrivée du côté de la "Saigue" avec un chenal obstrué par le varech, le



Le varech a envahi le chenal de la Saigue.


sable et les cailloux remontés de la mer. "Les services techniques de la ville sont intervenus au niveau du tennis-club pour libérer la circulation de l'eau."

► **Conséquences de la tempête du 3 janvier 2018, ASA Jullouville Centre**



► **Source : SHOM**

Coefficient de marées (Granville) : 107

13 et 14 Février 2020	Jullouville	N°34
<p>► Ouest-France, 14 février 2020</p> <p>Tempêtes : à Jullouville, on recharge les dunes en sable dans l'urgence</p> <p>Après le passage des tempêtes Ciara et Inès, la commune de Jullouville a fait appel à une entreprise de travaux publics, jeudi 13 et vendredi 14 février 2020, pour recharger le pied des dunes, attaquées.</p>  <p>Alors que, <u>vendredi 14 février 2020, la ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne s'est rendue sur le littoral manchois</u> pour parler de la montée des eaux (à laquelle <u>Ouest-France consacre une vaste enquête</u>), le sous-préfet d'Avranches, Gilles Traimond est venu, mercredi 12 février 2020, à la demande d'Alain Brière, maire de Jullouville, constater les dégâts causés par la tempête <i>Ciara</i>, sur le littoral de Jullouville – Carolles, en présence de Jean Marie Sévin, maire de Carolles.</p> <p>Les deux communes ont vu leurs digues attaquées : « Les fondations sont maintenant visibles avec l'érosion du sable, qui a diminué d'au moins 2 m. De plus, le trait de côte a reculé de 2 m devant la résidence de la Mer, à l'embouchure du Crapeux », précise Jean-Pierre David, adjoint aux travaux à Jullouville.</p> <p>Aussi, jeudi et vendredi, la commune a fait appel à une entreprise de travaux publics pour recharger le pied des dunes, « après autorisation de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) ».</p> <p>http://asa-fmcj.com/2020/02/les-tempetes-ciara-et-ines-ont-emporte-la-dune-devant-les-residences.html</p> <p>► Source : SHOM</p> <p>Coefficient de marées (Granville) : 100 à 88</p>		

13 et 14 Février 2020

Carolles

N°35

► Ouest-France, 14 février 2020

Tempêtes : à Jullouville, on recharge les dunes en sable dans l'urgence

Après le passage des tempêtes Ciara et Inès, la commune de Jullouville a fait appel à une entreprise de travaux publics, jeudi 13 et vendredi 14 février 2020, pour recharger le pied des dunes, attaquées.



Alors que, [vendredi 14 février 2020, la ministre de la Transition écologique Elisabeth Borne s'est rendue sur le littoral manchois](#) pour parler de la montée des eaux (à laquelle [Ouest-France consacre une vaste enquête](#)), le sous-préfet d'Avranches, Gilles Traimond est venu, mercredi 12 février 2020, à la demande d'Alain Brière, maire de Jullouville, constater les dégâts causés par la tempête *Ciara*, sur le littoral de Jullouville – Carolles, en présence de Jean Marie Sévin, maire de Carolles.

Les deux communes ont vu leurs digues attaquées : « **Les fondations sont maintenant visibles avec l'érosion du sable, qui a diminué d'au moins 2 m. De plus, le trait de côte a reculé de 2 m devant la résidence de la Mer, à l'embouchure du Crapeux** », précise Jean-Pierre David, adjoint aux travaux à Jullouville.

Aussi, jeudi et vendredi, la commune a fait appel à une entreprise de travaux publics pour recharger le pied des dunes, « **après autorisation de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)** ».

<http://asa-fmcj.com/2020/02/les-tempetes-ciara-et-ines-ont-emporte-la-dune-devant-les-residences.html>

► Source : SHOM

Coefficient de marées (Granville) : 100 à 88

11 Mars 2020

Jullouville

N°36

► Vidéo Facebook

<https://www.facebook.com/watch/?v=560973564532711>



► Ouest-France, 12 mars 2020

Jullouville : des vagues plus hautes que les cabines de plage

La forte houle qui a sévi ce jeudi 12 mars 2020 a généré d'impressionnantes vagues, le long de la promenade de Jullouville.

La forte houle, associée à de gros coefficients de marées, a endommagé la [digue à hauteur de l'avenue de Scissy, à Jullouville](#) (lire page Granvillais). Il y a quelques jours, la digue du Plat Gousset avait également souffert des assauts répétés des vagues.



Les vagues sur la promenade de Jullouville. | DR

« C'est la première fois en vingt-deux ans que je vois de l'embrun sur ma terrasse », constate Élie Lebaillif, restaurateur à Jullouville. Si les rafales de vent n'étaient pas si impressionnantes, « la houle était énorme et les vagues passaient par-dessus les plages ».

► **Ouest-France, 12 mars 2020**



Jullouville. Grande marée : une partie de la digue s'écroule

En février, la côte jullouvilaise avait déjà pâti des assauts de la mer, lors des tempêtes successives. Jeudi 12 mars 2020, la grande marée a causé des dégâts importants sur la digue.



La digue a été fragilisée sur une centaine de mètres | OUEST-FRANCE

● Ouest-France
Publié le 12/03/2020 à 14h58

Il régnait une véritable ambiance de crise à Jullouville, jeudi 12 mars 2020 au matin, sur la promenade François-Guimbaud, à l'heure de la pleine mer. Déjà fragilisée la veille, la digue de l'association syndicale autorisée (ASA) de Jullouville centre a, cette fois, cédée sous les coups de butoir de la houle, au niveau de l'avenue de Scissy. L'édifice date de 1937-1938.

► **La Manche Libre, 12 mars 2020**

Jullouville. Grandes marées : la digue endommagée

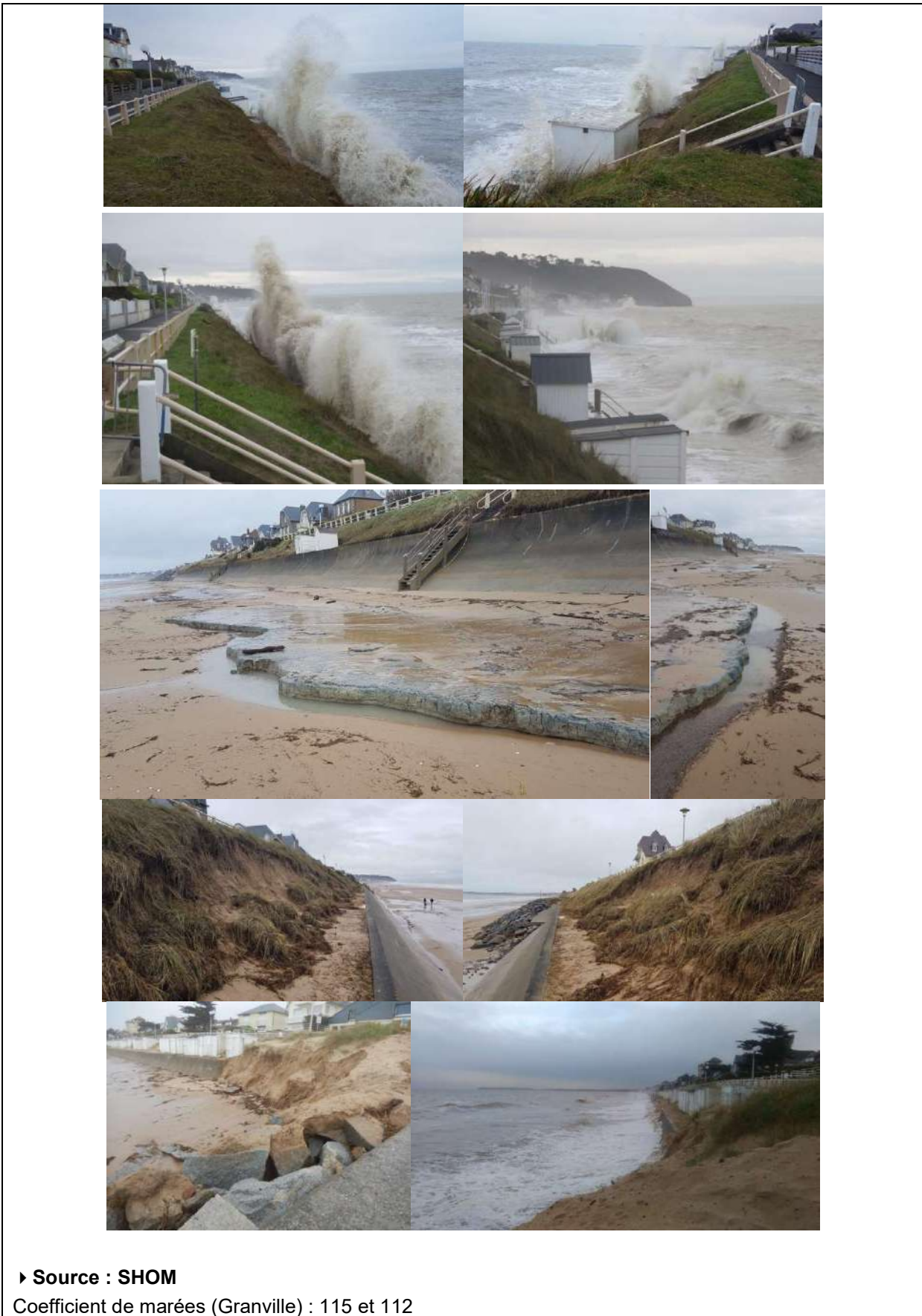
Tempête. La digue de Jullouville a été victime des grandes marées jeudi 12 mars. Des mesures ont été prises pour la renforcer.

Publié le 12/03/2020 à 17h46



Dès l'après-midi les engins de chantier ont commencé à combler et empierrer à l'endroit où la digue a cédé à hauteur de l'avenue de Scissy. - Michel Saint-Martin

► **Conséquences de la tempête du 11 mars 2020, ASA Jullouville Centre**



► Source : SHOM
Coefficient de marées (Granville) : 115 et 112